



**NOTE D'ANALYSE  
DE LA CONJONCTURE  
DE L'EMPLOI  
DANS L'ESS**

**BILAN DE L'ANNÉE 2020**

▶ JUILLET 2021

Nous avons désormais, avec cette nouvelle étude et à l'appui de celle que nous avons publiée en janvier 2020, une vision assez exhaustive des effets de la crise sanitaire sur les emplois dans l'Économie Sociale et Solidaire sur l'ensemble de l'année 2020. Alors qu'en juin 2020 nous constatons une perte de 52 000 emplois en comparaison au même trimestre de l'année précédente, l'ESS finit l'année 2020 avec une réduction de 18 000 emplois, soit une baisse de 0,9% d'emplois entre décembre 2019 et décembre 2020.

Ces données montrent nettement la place centrale que prennent l'emploi et donc l'humain, dans le projet et le développement de l'ESS. Dans ce domaine, le redressement plus rapide des chiffres sur la fin de l'année par rapport au reste de l'économie illustre la contribution de l'ESS à une **prospérité plus résiliente et riche en emplois**. Sans doute faut-il y voir à la fois une volonté de ses dirigeants de démontrer une réactivité plus forte face à l'expression de besoins sociaux renouvelés

Si les entreprises de l'ESS mettent tout en œuvre pour protéger les personnes et créer de l'emploi, il ne faut pas pour autant passer sous silence le besoin qu'elles ont de soutien pour leur modèle économique, et notamment dans les secteurs les plus sinistrés et qui concentrent les plus fortes pertes d'emplois, que sont la culture, les sports et loisirs, le tourisme social et solidaire, pour ne citer qu'eux.

À l'heure d'un premier bilan des effets de la crise, il est nécessaire de souligner **l'engagement exceptionnel dont aura fait preuve l'ESS pendant toute cette crise pour déployer des actions de solidarité allant parfois bien au-delà du projet initial de l'entreprise**. Parce qu'elles sont libérées de contraintes comme la rémunération de dividendes, parce qu'elles ont des principes d'action qui garantissent leur proximité avec les besoins de leurs adhérents, sociétaires, mais aussi plus largement des citoyens qui bénéficient de leurs services, les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire auront montré leur pouvoir d'agir. Création d'un fonds de solidarité alimenté par les réserves de



► Jérôme Saddier, Président d'ESS France

l'entreprise, distributions alimentaires, dons de masques, solidarité entre structures médicales, mobilisation pour les personnes les plus fragiles, propositions innovantes pour produire des visières de protection... sont autant d'exemples concrets qui illustrent la responsabilité dont ont su faire preuve les acteurs de l'ESS.

Evidemment, nous ne sommes qu'au début du chemin. À ces crises sanitaire et sociale, s'ajoute une crise économique, démocratique et écologique. Parce qu'elle touche l'économie réelle, elle entraîne directement une augmentation de la pauvreté et des inégalités. Mais l'ESS est porteuse de solutions dans l'ensemble des secteurs, et ses entreprises construisent par leurs actions la conciliation des enjeux économiques, sociaux, démocratiques et écologiques.

L'ESS connaît ses responsabilités, mais elle ne peut porter seule les changements profonds à opérer dans l'ensemble de la société. Elle a la capacité d'être cheffe de file d'une réponse citoyenne, collective et solidaire, et à ce titre elle doit être au cœur des politiques publiques à venir.

## Introduction • p.4

### 1 • L'ESS AU CŒUR DE LA CRISE • p.5

#### ▶ Situation comparée de l'évolution de l'ESS au cours de l'année 2020 • p.5

Une plus forte reprise de l'emploi dans l'ESS • p.5

Mais une « disparition » d'établissements plus importante • p.6

La masse salariale progresse en 2020 dans l'ESS • p.7

#### ▶ L'essor de la pauvreté et des inégalités : les grands défis de l'ESS • p.8

#### ▶ Recourir aux aides publiques : les enjeux spécifiques de l'ESS • p.12

### 2 • L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES • p.14

### 3 • ASSOCIATIONS, COOPÉRATIVES, MUTUELLES, FONDATIONS : QUELLES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2020 ? • p.16

#### ▶ Les associations : une situation plus favorable à fin 2020 grâce au renforcement des activités sanitaire et sociale • p.16

#### ▶ Les coopératives : des dynamiques sectorielles contraires • p.17

#### ▶ Les mutuelles : des pertes d'emplois dans les activités d'assurance et de santé • p.18

#### ▶ Les fondations : un dynamisme à la hauteur des besoins sanitaires • p.19

### 4 • ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES ÉTABLISSEMENTS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS • p.20

#### ▶ Face à la crise, l'action sociale et sanitaire en réponse à des besoins urgents • p.21

L'hébergement social et médico-social • p.21

L'action sociale sans hébergement • p.23

La santé • p.27

#### ▶ Toujours « confinées » à la fin de l'année, les activités culturelles, de sport, de loisirs et de tourisme en difficultés • p.28

Les arts et spectacles • p.28

L'hébergement et la restauration • p.29

Les sports et loisirs • p.32

#### ▶ Les autres secteurs d'activités : le rebond dans l'enseignement et les activités liées à l'emploi • p.34

L'enseignement • p.34

Les activités administratives de services et de soutien aux entreprises • p.34

Les activités financières et d'assurance • p.34

### NOUVELLES ACTIVITÉS, NOUVEAUX MÉTIERS : L'ESS VECTRICE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE • p.36

#### ▶ Le réemploi dans l'ESS : vers une territorialisation des savoir-faire • p.36

#### ▶ Faire « commun » : l'ESS au service de la production d'une intelligence collective territoriale • p.39

## Conclusion • p.41

## Sources et champ de l'étude • p.42

## L'Observatoire National de l'ESS et ESS France • p.43

# INTRODUCTION

L'économie sociale et solidaire est une composante majeure de l'économie, et plus largement, de la société dans son ensemble. Elle représente 2,4 millions de salarié.es et 158 000 entreprises employeuses, sous la forme d'associations, de coopératives, de mutuelles et de fondations, mais aussi plus de 1,3 millions de bénévoles. L'ESS dispose depuis 2014 d'une définition légale qui la caractérise notamment par la gouvernance démocratique de ses entreprises, par une gestion des bénéfices au service du projet et par la poursuite d'objectifs autres que le profit<sup>1</sup>. L'ESS opère sur des secteurs très variés, allant de l'action sociale à l'enseignement, en passant par la santé, les assurances, la culture, les sports, les loisirs ou encore l'agriculture. Cela en fait une économie multiforme qui touche à l'ensemble des aspects de la vie. Les répercussions de la crise sanitaire et économique du COVID-19 sur l'ESS auront donc un retentissement dans toute la société.

L'étude de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS en 2020, réalisée par l'Observatoire national de l'ESS, vise précisément à suivre et analyser ces répercussions sur l'ensemble de l'année. Elle fait suite à une précédente note d'analyse publiée en janvier dernier<sup>2</sup> qui dressait les premiers enseignements de l'impact de la crise dans l'ESS à l'issue du premier confinement, c'est-à-dire jusqu'à juin 2020 (deuxième trimestre). Les travaux suivants présentent donc la situation au quatrième trimestre (décembre 2020) et la façon dont celle-ci a pu évoluer entre le deuxième trimestre et la fin de l'année. Après une présentation générale des données de l'emploi, des établissements et de la masse salariale de l'ESS, ainsi que du défi de l'explosion de la pauvreté et des inégalités auquel celle-ci va devoir faire face [► **Partie I**], l'étude détaillera la variation des impacts de la crise selon les régions [► **Partie II**], les différentes catégories juridiques de l'ESS [► **Partie III**] et les différents secteurs d'activités [► **Partie IV**]. Elle présentera également à la fin une partie des réponses apportées actuellement par l'ESS aux défis de l'urgence écologique, tant dans son rapport au territoire qu'à sa contribution au renouvellement des métiers de demain.

Ce travail a été permis grâce au partenariat noué entre la Caisse nationale du réseau des Urssaf et l'Observatoire national de l'ESS, autour de l'échange de données économiques, complété

par l'analyse de certains réseaux sectoriels. En complément des analyses nationales, le réseau des Observatoires régionaux de l'ESS produit également à partir de ces données des analyses territoriales de la conjoncture, formant un dispositif d'étude complet et fiable et facilitant le suivi de la conjoncture exceptionnelle que nous traversons.

## POINTS DE VIGILANCE MÉTHODOLOGIQUES

Les principales données présentées dans cette étude sont issues des bases de données de l'Urssaf qui centralisent les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs [► **Sources et champ de l'étude**, p. 42]. Elles présentent les données de l'emploi, de la masse salariale et des établissements. À la lumière d'une conjoncture économique très particulière, ces indicateurs peuvent être lus différemment d'une période « normale ».

Les **données de l'emploi** correspondent tout d'abord à l'ensemble des contrats de travail déclarés par une entreprise et non pas aux équivalents temps plein (ETP). De plus, ces contrats peuvent concerner des emplois dit « annexes », généralement des temps partiels à faible volume horaire ou des contrats de courte durée. La disparition de nombreux postes ne signifie donc pas la perte d'autant de salarié.es, ni d'équivalents temps plein (ETP). Les secteurs les plus concernés par les postes annexes (tourisme, culture, sports et loisirs) peuvent donc connaître des pertes d'emplois beaucoup plus volumineuses que d'autres.

La **masse salariale** soumise à cotisations sociales du secteur privé présentée dans les données ne comprend pas la part de l'assiette chômage partiel. En cas d'activité partielle, les salarié.es ayant une perte de salaire, en raison de la réduction de leur temps de travail, sont indemnisé.es par l'employeur (lui-même percevant une allocation d'activité partielle cofinancée par l'État et l'Unédic). De fait, une diminution beaucoup plus importante de la masse salariale par rapport au nombre d'emplois signifie un recours tout aussi important au chômage partiel. Cette part de l'assiette chômage partiel n'apparaît cependant pas dans la masse salariale présentée dans la note. La part de l'assiette chômage partiel s'établit à 3,2 % de la masse salariale en décembre 2020.

Dans cette note, nous privilégions l'analyse par établissement qui permet de mesurer les impacts de la crise au plus près des territoires. Le terme d'établissement qui correspond selon l'Insee à une unité de production géographiquement individualisée (une adresse postale), mais juridiquement dépendante d'une entreprise. Une entreprise peut donc compter plusieurs établissements, dont l'un est son siège social. Les données des **établissements de l'Urssaf** reposent sur les établissements dits « actifs », c'est-à-dire ceux ayant déclaré avoir versé des salaires au cours du trimestre (indemnisation du chômage partiel comprise). Une diminution du nombre d'établissements peut donc correspondre à une disparition définitive d'une structure économique, comme à la mise en sommeil de celle-ci le temps d'un trimestre particulièrement dégradé (au cours duquel plus aucun.e salarié.e n'est déclaré.e), en particulier dans le secteur associatif, avant de redevenir active au trimestre suivant.

1 • [www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/](http://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029313296/)

2 • Observatoire national de l'ESS - ESS France, Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS au 1er semestre 2020 : l'impact du Covid-19 sur l'ESS, Janvier 2021



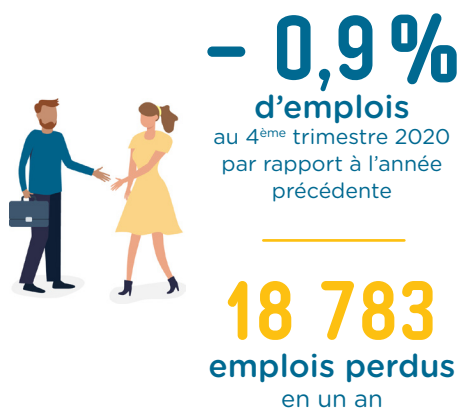
# 1 • L'ESS AU CŒUR DE LA CRISE

## SITUATION COMPARÉE DE L'ÉVOLUTION DE L'ESS AU COURS DE L'ANNÉE 2020

L'économie française a été lourdement touchée par la crise sanitaire et les mesures de confinement mises en place pour la contenir. Sur l'année 2020, le PIB recule en moyenne de -8,3%<sup>3</sup>. Après la très forte baisse constatée au deuxième trimestre en juin, suite au premier confinement (-13,7%), la croissance augmente de +18,5% au troisième trimestre, pendant la « reprise » estivale, pour retomber à -1,3% au quatrième trimestre avec le deuxième confinement et les mesures de couvre-feu qui lui ont succédé jusqu'à la fin de l'année. C'est une crise profonde de l'économie « réelle » dont les répercussions sociales, politiques et écologiques se feront sentir encore sur les années à venir.

### Une plus forte reprise de l'emploi dans l'ESS...

L'économie sociale et solidaire, elle-même ancrée dans une partie du tissu économique le plus concerné par les restrictions sanitaires (action sociale, activités culturelles, de sports et de loisirs, éducation populaire, tourisme social et solidaire, etc.), a été largement impactée. **L'ESS perd ainsi -0,9% d'emplois au quatrième trimestre de 2020 par rapport à la même période en 2019.** Cela correspond à un total de **18 783 emplois perdus en un an.** Bien que ces pertes soient particulièrement conséquentes et révélatrices de la brutalité du « choc COVID », elles se démarquent largement de celles observées au second trimestre de l'année : en juin 2020, l'ESS perdait plus de 52 000 emplois par rapport à juin 2019 (soit -2,4%).

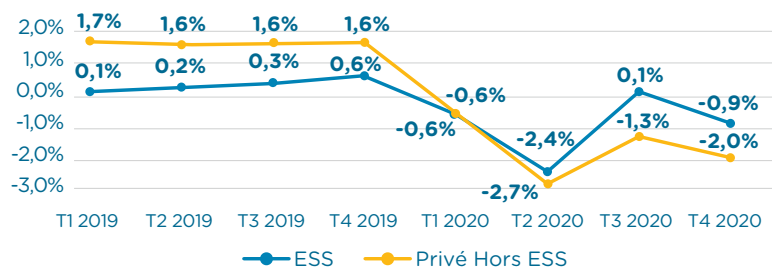


Comme pour l'ensemble de l'économie, l'ESS suit un mouvement de « rattrapage » de l'emploi au troisième trimestre, à la faveur du déconfinement et de la reprise partielle des activités culturelles et de loisirs durant l'été, ainsi que de la mobilisation progressive des dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement au cours de l'année. Au troisième trimestre, les emplois augmentent même légèrement de +0,1% par rapport au troisième trimestre de 2019 (+1 045 postes supplémentaires). Le confinement moins drastique de l'automne, se caractérisant notamment par le maintien de l'ouverture des établissements scolaires, dont ceux associatifs, a pu également faciliter l'atténuation de la baisse moyenne de l'emploi dans l'ESS à la fin de l'année.

Cette évolution de l'emploi de l'ESS sur l'année 2020 contraste avec celle observée sur le reste de l'économie privée qui suit pourtant une dynamique similaire sur les deux premiers trimestres, mais ne connaît pas une hausse de l'emploi aussi importante au troisième trimestre et perd -2,0% de ses emplois à la fin de l'année par rapport à 2019 (-327 685 emplois) [► **Graphique 1**]. Cela est en grande partie lié au poids du secteur de l'hébergement et de la restauration dans le reste de l'économie, dont les pertes liées aux mesures de restriction sanitaire pèsent beaucoup plus fortement sur la moyenne générale que dans l'ESS.

**Graphique 1**

**Évolution de l'emploi en glissement annuel dans l'ESS et le reste de l'économie privée en fin de trimestre entre 2019 et 2020**



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

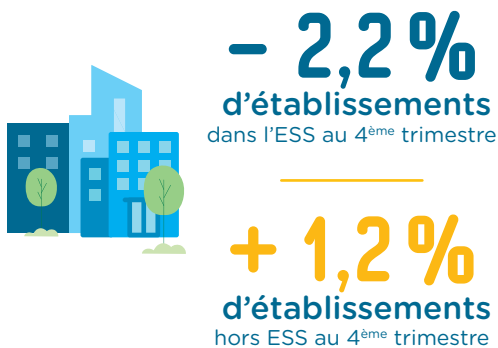
Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

<sup>3</sup> • Le PIB se replie au quatrième trimestre (-1,3%), marqué par le deuxième confinement ; sur l'année 2020, il recule de 8,3%, Insee - Informations rapides n°26, janvier 2021

### ...Mais une « disparition » d'établissements plus importante

L'évolution du nombre **d'établissements employeurs** permet également de souligner d'importantes différences entre l'ESS et le reste de l'économie privée. Par rapport à 2019, **le nombre d'établissements est en baisse de -2,2% dans l'ESS**, ce qui correspond à **une perte annuelle de -3 782 établissements**. Hors ESS, le nombre d'établissements privés employeurs augmente quant à lui de +1,2%, soit une tendance inverse [►Graphique 2].

Des différences importantes entre l'ESS et le reste de l'économie privée



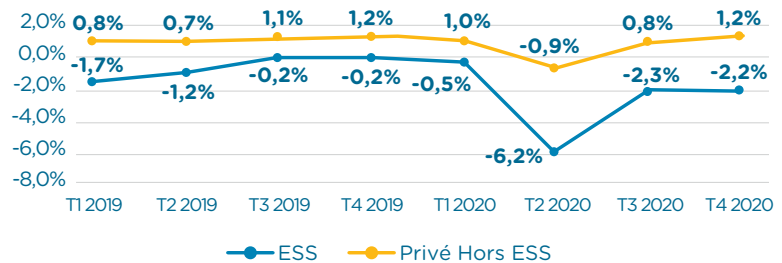
Alors qu'au deuxième trimestre, le nombre d'établissements de l'ESS se réduisait de -6,2% par rapport à l'année précédente, un effet de « rattrapage », similaire à celui constaté pour l'emploi, a lieu à partir du troisième trimestre qui voit la baisse du nombre d'établissements s'atténuer également, tout en restant très importante (-2,3%). Dans le reste de l'économie privée, le nombre d'établissements ne se réduit « que » de -0,9% au deuxième trimestre par rapport à 2019 et augmente ensuite de +0,8% au troisième pour s'établir à +1,2% à la fin de l'année.

Une telle différence peut s'expliquer de plusieurs manières. Tout d'abord, on peut observer qu'une large part de l'augmentation des établissements de l'économie privée hors ESS se concentre sur des secteurs d'activités spécifiques, au premier rang desquels se trouvent les activités de construction, les activités spécialisées, scientifiques et techniques (architecture, conseil en gestion, etc.), les activités d'information et de communication ou encore les activités commerciales qui ont pu connaître un certain rebond, passé le premier confinement.

Les établissements de l'ESS ont pu également rencontrer des difficultés supplémentaires par rapport aux autres entreprises pour mobiliser

Graphique 2

### Évolution des établissements en glissement annuel dans l'ESS et le reste de l'économie privée en fin de trimestre entre 2019 et 2020



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020  
Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

l'ensemble des dispositifs d'aide qui leur auraient permis de maintenir leurs activités [►Partie I ; 1.3]. Dans le reste de l'économie privée, une mobilisation plus importante de ces dispositifs (Prêts Garantis par l'Etat, Fonds de solidarité, etc.) a pu alimenter un « effet de retard » sur la disparition d'établissements structurellement mis en difficultés, et qui se traduit en 2020 par la baisse importante du nombre de défaillances d'entreprises dans l'économie marchande, de l'ordre de -39,0%<sup>4</sup> par rapport à 2019. Celle-ci s'explique aussi, selon la Banque de France, par les conséquences des confinements sur les délais de prononciation de redressements et de liquidations judiciaires par les tribunaux de commerces, eux-aussi retardés. Dès lors, **une disparition moins importante du nombre d'établissements dans le reste de l'économie privée ne signifierait pas que ceux-ci soient moins en difficultés.**

Mais on peut également imputer la baisse très importante du volume d'établissements dans l'ESS à la spécificité des modèles économiques et de gouvernance de ces derniers : de nombreuses associations de très petite taille ont ainsi pu maintenir la gestion courante des activités grâce à leur gouvernance bénévole, alors même que ces établissements ne pouvaient plus avoir recours à l'emploi salarié durant les confinements successifs, ce qui les aurait donc fait « disparaître » des statistiques [►Partie III].

4 • <https://www.banque-france.fr/statistiques/defaillances-dentreprises-jan-2021>

Le repli beaucoup plus faible du nombre d'établissements de l'ESS observé entre le deuxième trimestre (-6,2%) et le troisième (-2,3%) tend à confirmer cette spécificité. La disparition d'une partie non évaluée d'établissements dans l'ESS peut donc se comprendre, non pas comme une liquidation définitive de leurs activités, mais plutôt comme une « mise en sommeil » temporaire avant la reprise des activités se concrétisant par de nouvelles embauches. Un tel modèle correspondrait tout particulièrement au secteur culturel dont les structures ont dû rompre de nombreux contrats d'intermittents avant d'employer de nouveau à la sortie du confinement. De fait, 38,9% des établissements « disparus » au second trimestre se concentrent dans les activités d'arts et de spectacle [►Partie IV].

### La masse salariale progresse en 2020 dans l'ESS

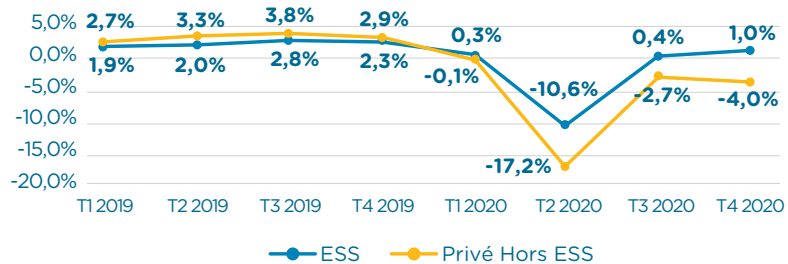
La masse salariale, quant à elle, suit des évolutions là encore bien différente entre l'ESS et le reste de l'économie privée. **Elle augmente de +1,0% dans l'ESS au quatrième trimestre, alors qu'elle diminue de -4,0% dans le reste de l'économie.** Cela est en partie dû à l'essor plus important de l'emploi dans l'ESS dans la seconde moitié de l'année, notamment sur certains secteurs comme l'action sociale et la santé, ainsi qu'à une moindre mobilisation du chômage partiel (en grande partie liée à l'orientation majoritaire des emplois de l'ESS sur ces deux grands secteurs). Hors ESS, les difficultés rencontrées par les activités d'hébergement et de restauration ont eu des répercussions sur l'évolution de la masse salariale, à la fois à cause des nombreuses disparitions d'emplois sur le secteur et du fait d'une mobilisation beaucoup plus volumineuse du chômage partiel, non pris en compte dans l'assiette salariale soumise à cotisation dans les données Urssaf [►Points de vigilance méthodologiques p.].

Le « choc COVID » aura ainsi constitué une rupture importante dans l'évolution de l'emploi de l'ESS depuis 10 ans [►Graphique 4]. Entre 2010 et 2014, alors que l'ensemble de l'économie subissait les conséquences de la crise financière de 2008, l'ESS voyait ses emplois augmenter [►Graphique 5]. Malgré la disparition de nombreux postes en 2017 et 2018<sup>5</sup>, du fait de l'évolution défavorable de certaines politiques publiques (réduction des contrats aidés,

5 • Observatoire national de l'ESS, Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018, Novembre 2019

Graphique 3

Évolution de la masse salariale en glissement annuel dans l'ESS et le reste de l'économie privée en fin de trimestre entre 2019 et 2020

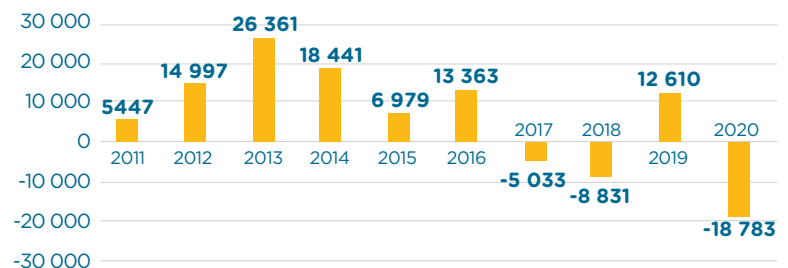


Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

Graphique 4

Solde net d'emplois dans l'ESS en glissement annuel entre 2010 et 2020 au dernier trimestre.



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2010-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

réformes des rythmes scolaires, évolution de la nature des financements publics, réformes fiscales, etc.), l'ESS était revenue à partir de 2019 dans une dynamique positive de création d'emplois (+0,6% d'emplois ; +12 610 postes par rapport à 2018). Les 18 783 emplois perdus fin 2020 pourraient à ce jour marquer autant le début d'une nouvelle tendance négative dans l'ESS sur les prochaines années, qu'une parenthèse avant la reprise d'activités qui constituent encore des repères essentiels dans la société (santé, action sociale, éducation, culture, sport, loisirs, etc.).

## L'ESSOR DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS : LES GRANDS DÉFIS DE L'ESS

La pandémie de COVID-19 a ceci de particulier qu'elle se révèle être en réalité une « **syndémie** »<sup>6</sup>, dans le sens où elle interagit **avec** (« syn » en grec) d'autres pathologies, pour augmenter les risques de ses symptômes les plus sévères, voire mortels. Les taux de mortalité se sont avérés plus importants, non seulement pour les personnes âgées, mais aussi pour les personnes en situation d'obésité, souffrant d'hypertension artérielle, de diabète, immunodéprimées suite à un traitement contre le cancer, etc... Le COVID-19 vient donc aggraver les risques liés à des maladies chroniques non transmissibles qui ont fortement augmenté ces dernières années du fait des mutations de notre environnement (pollutions atmosphériques, tabagisme, malnutrition, etc.), et qui se répartissent de façon très inégale parmi la population. À titre d'exemple, Santé publique France<sup>7</sup> montrait en octobre 2020 que la mortalité en réanimation pouvait concerner jusqu'à 36% des personnes en surpoids ou obèses admises, soit un taux quasi-équivalent à celui des plus de 75 ans (37%). Or, l'obésité prévaut largement parmi les classes sociales ouvrières et les revenus les moins élevés, contrairement aux cadres et aux revenus les plus élevés<sup>8</sup>. Si l'on y ajoute d'autres facteurs de risques plus récurrents parmi les classes populaires comme le non-recours aux soins, la suroccupation des logements (surtout en période de confinement), ou l'impossibilité pour de nombreux.euses employé.es et ouvrier.ères de travailler à domicile alors que le virus se diffuse, il semble logique que les groupes sociaux les plus fragilisés socialement aient été les plus durement touchés par la pandémie. Sur le département de Seine-Saint-Denis où le taux de pauvreté est de 28,4% (contre une moyenne de 14,8% pour toute la France), le taux de surmortalité entre le 1<sup>er</sup> et le 19 avril a atteint les 130% contre 74% à Paris, s'expliquant également par des facteurs de discrimination raciale, liés à l'accroissement des risques subis par les personnes issues de l'immigration sur ce territoire<sup>9</sup>.

6 • Terme popularisé par Richard Horton, le rédacteur en chef de la revue médicale britannique dans son article « Covid-19 is not a pandemic », *The Lancet*, 26 septembre 2020 : [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)32000-6/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)32000-6/fulltext)

7 • Santé Publique France, « Surveillance des cas graves de COVID-19 admis en réanimation », octobre 2021

8 • DREES, « Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19, état des lieux et perspectives », *Les dossiers de la DREES*, juillet 2020

### DES DÉFIS MULTIPLES



Une progression des inégalités sous toutes leurs formes



Une multiplication de la pauvreté, amenée à durer après la crise sanitaire



Une mobilisation plus importante de l'ESS pour répondre à ces besoins

**Cette situation interpelle de fait l'ensemble des acteurs et actrices de l'ESS engagées dans les services de santé, de la production des soins à l'accompagnement, la prévention et l'accès aux droits, notamment sur les territoires les plus fragiles.**

La pandémie se recoupe ainsi avec l'ensemble des inégalités sociales qui structurent nos sociétés. Et de la même façon, **les mesures sanitaires prises pour lutter contre sa diffusion ont fait exploser ces inégalités**. Le confinement a ainsi beaucoup plus exposé les classes populaires, les jeunes, les femmes, selon leur niveau de diplôme, leurs conditions d'emploi ou de logement. D'après l'enquête Coconel « Logement et conditions de vie », réalisée par l'Institut national d'études démographiques, 52% des personnes en contrat court (le plus souvent des jeunes, des ouvrier.ères ou des employé.es) ont été affectées par un arrêt de travail au 30 avril 2020, contre seulement 27% des personnes en CDI ou ayant le statut de fonctionnaires<sup>10</sup>. Pareillement, 43% des ouvrier.ères et employé.es ont subi une baisse de leurs revenus contre 32% des cadres.

9 • « L'invisibilité des minorités dans les chiffres du Coronavirus : le détour par la Seine-Saint-Denis », in : Solène Brun et Patrick Simon (dir.), *Dossier « Inégalités ethno-raciales et pandémie de coronavirus »*, De facto [En ligne], mai 2020

10 • Enquête Coconel « Logement et conditions de vie », Ined, 2020



On a également pu observer une hausse de l'endettement des personnes les plus modestes, suite à l'augmentation de certaines dépenses (alimentaires avec la fermeture des cantines scolaires par exemple), alors que les ménages les plus aisés ont vu leur épargne augmenter<sup>11</sup>, pouvant concourir à une accentuation des inégalités de patrimoine qui ont déjà largement marqué l'évolution du capitalisme depuis plus de 30 ans<sup>12</sup>. **Alors même que l'ESS est plus régulièrement implantées sur les territoires où les inégalités sont les plus importantes<sup>13</sup>, son rôle quant à la résorption de celles-ci pourrait donc gagner en importance.**

**Le confinement se présente donc comme un amplificateur des inégalités de classes, mais aussi de genre.** En réintégrant l'espace domestique, les femmes salariées y ont subi de façon beaucoup plus importante les rapports de pouvoir genrés qui s'y déploient de manière moins visible, mais aussi plus marqués. Elles ont ainsi pris en charge une plus grande partie du travail domestique et familial (suivi scolaire, garde d'enfants, tâches domestiques,...) que les hommes : 45% des femmes ont cumulé une double journée de travail (plus de 4 heures de travail « professionnel » et plus de 4 heures dédiées au travail domestique), contre seulement 29% des hommes en avril<sup>14</sup>, un véritable retour en arrière, auquel s'est ajoutée l'augmentation des violences conjugales à l'encontre des femmes. La Délégation aux droits des femmes et à l'égalité du Conseil économique social et environnemental (CESE) a présenté un avis le 24 mars 2021 portant sur « Crise sanitaire et inégalités de genre »<sup>15</sup> qui analyse ce phénomène complexe et multiforme sur quatre plans (le bien-être et la santé, l'articulation des temps de vie, la situation économique et sociale, la gouvernance) et formule 18 propositions [► **La parole à Dominique Joseph**]. Le rapport de la Fondation des Femmes publié en mars 2021 « L'impact du Covid-19 sur l'emploi des

femmes »<sup>16</sup> montre que nous sommes face à un **risque de régression inédite de l'égalité femmes hommes**. Enfin, la commission égalité femmes-hommes du Conseil Supérieur de l'ESS s'est saisie dans son prochain rapport triennal 2021-2023 du sujet de l'impact genré de la crise sanitaire dans l'ESS et formulera des propositions à la rentrée 2021 permettant d'avancer face aux conséquences de cette crise.

**Parmi les secteurs de l'ESS les plus exposés face à la gestion de la crise, on retrouve des activités où la part des femmes dans les principaux métiers est très élevée comme ceux du « care » (prendre soin), de la garde d'enfants, du commerce, etc.** Ainsi, 96% des aides à domicile dans l'ESS sont des femmes, 90% des aides-soignantes et soignants, 88% des infirmières et infirmiers ou 67% des employées et employés de commerce<sup>17</sup>. Ce sont souvent des métiers faiblement visibilisés et valorisés, alors même qu'ils sont essentiels à la société et plus encore en période de crise sanitaire. À cela s'ajoutent les activités de l'ESS fortement impactées par les fermetures administratives (animation socioculturelle, tourisme social et solidaire, culture...) qui concentrent là encore une part importante de femmes. Si les données conjoncturelles de l'Urssaf ne permettent pas d'évaluations genrées des pertes d'emplois pendant la crise, l'orientation sectorielle dans l'ESS laisse présager un impact beaucoup plus fort pour l'emploi des femmes : surexposition des métiers du care, pertes de revenus des femmes dans les secteurs fermés administrativement, non renouvellement des contrats les plus précaires, etc.

17 • *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire, 5e éd.*, Observatoire national de l'ESS - ESS France, Juris Editions - Dalloz, Août 2020

11 • Bounie D., Camara Y., Fize E., Galbraith J., Landais C., Lavest C., Pazem T., Savatier B., « Dynamiques de consommation dans la crise : les enseignements en temps réel des données bancaires », Conseil d'Analyse Economique, Focus, n° 049-2020, octobre 2020

12 • Piketty T., *Le capital au XXIème siècle*, Paris, Seuil, 2013

13 • CNCRESS, Sciences Po Grenoble, « Les facteurs d'implantation des entreprises de l'ESS dans les territoires », décembre 2018

14 • Albouy V., Legleye S., « Conditions de vie pendant le confinement : des écarts selon le niveau de vie et la catégorie socio-professionnelle », Insee Focus, n°197, 2020

15 • L'avis du CESE du 24 mars 2021 <https://www.lecese.fr/travaux-publies/crise-sanitaire-et-inegalites-de-genre-a-ete-presente-par-les-deux-rapporteuses-Olga-Trostiansky-présidente-du-Laboratoire-de-l'égalité-et-Dominique-Joseph-secrétaire-générale-de-la-Mutualité-française-et-présidente-du-réseau-MutElles>

16 • *L'impact du Covid-19 sur l'emploi des femmes*, 29 mars 2021, Fondation des Femmes [https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2021/03/Rapp\\_FdFdesFemmes\\_Limpact-du-covid-sur-l'emploi-des-femmes.pdf](https://fondationdesfemmes.org/wp-content/uploads/2021/03/Rapp_FdFdesFemmes_Limpact-du-covid-sur-l'emploi-des-femmes.pdf)



## L'IMPACT GENRÉ DE LA CRISE SANITAIRE

### LA PAROLE À DOMINIQUE JOSEPH

CO-RAPPORTEURE DU RAPPORT « CRISE SANITAIRE ET INÉGALITÉS DE GENRE » DU CESE  
ET SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE

Alors que l'égalité entre les femmes et les hommes a été proclamée grande cause du quinquennat, cette crise sanitaire, sociale et économique a mis en lumière qu'elles restent reléguées au second plan des priorités politiques. C'est pourquoi, nous avons voulu, par notre avis « Crise sanitaire et inégalités de genre », montrer le caractère global et systémique des inégalités de genre et avons proposé 18 préconisations qui auront non seulement un effet levier auprès des femmes, mais qui, in fine, seront au bénéfice de l'ensemble de la société.

Nos vies quotidienne, professionnelle, intime ont été bouleversées de manière profonde et pérenne. Les premières études montrent que nous ne sommes pas égales et égaux face à la crise : les inégalités existantes sont exacerbées. Les femmes ont été et sont systématiquement plus touchées que les hommes par les conséquences de cette crise dans au moins 3 domaines : la santé et le bien-être ; l'articulation des temps de vie ; les effets socioéconomiques.

Nous faisons ici le choix d'insister sur l'impact socioéconomique de cette crise.

Les femmes, fortement mobilisées dans l'effort de lutte contre la pandémie, occupent majoritairement les métiers du « front », particulièrement présents dans l'ESS, par exemple dans la santé, le soin ou les services à domicile : des métiers qui sont peu valorisés, peu reconnus et mal rémunérés. Or, un secteur mal rémunéré, avec des conditions de travail à la fois difficiles et précaires, participe à l'augmentation des inégalités femmes-hommes dans notre société. Pour cela, nous préconisons **d'engager sans tarder un travail sur la classification de ces emplois sur la base du principe de « salaire égal à travail de valeur égale », en réunissant une conférence salariale.**

Il y a un an, après deux mois de confinement, nous avons pu constater que les femmes ont plus souvent perdu ou arrêté leur emploi que les hommes.

Beaucoup des secteurs économiques les plus affectés sont des secteurs où la présence des femmes est majoritaire : commerce, hôtellerie, restauration, etc. Ces secteurs, sont et seront parmi les plus affectés par la crise dans le temps. La commission égalité femmes-hommes du Conseil Supérieur de l'ESS a notamment alerté et appelé à « accompagner le maintien des emplois dans les plus petites structures de l'ESS, où les femmes occupent les postes les plus précaires et fragiles »<sup>18</sup>. Pour répondre à cette menace, nous préconisons **de mener un effort de formation et de reconversion pour les femmes, en particulier vers les métiers d'avenir, ceux du numérique et de la transition écologique.**

Enfin, cette période difficile rappelle que les progrès vers l'égalité ne sont pas acquis et ne résultent pas d'une dynamique naturelle qui découlerait du sens de l'histoire. Parce que l'égalité n'est pas un luxe en temps de crise, mais la condition d'une société plus juste et plus démocratique, qui doit se construire dès maintenant, les préconisations formulées ont l'ambition d'enrayer une nouvelle fabrique d'inégalités.

18 • Conseil supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, commission Egalité Femmes Hommes, Contribution à une analyse genrée des impacts de la crise sanitaire dans l'ESS et préconisations de pistes d'action dans le cadre d'une sortie de crise, 10 novembre 2020.

Enfin, **c'est la pauvreté qui a été « démultipliée »**, comme le note le rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) en mai 2021<sup>18</sup>. En 2018 déjà, la France comptait 9,3 millions de personnes pauvres<sup>19</sup>, dont 1,6 millions de personnes en situation de grande pauvreté, c'est-à-dire cumulant une pauvreté monétaire avec des privations matérielles (restrictions d'accès à la mobilité, la connexion internet, à des loisirs ou des relations sociales, impayés de factures, sous-nutrition, etc.)<sup>20</sup>. Cette situation risque fortement d'augmenter au vu du volume d'emplois détruits sur un an<sup>21</sup>, premier facteur d'entrée en pauvreté. Le taux de chômage a augmenté de 2 points entre le deuxième et le troisième trimestre pour atteindre les 9,1% de la population active, un taux qui n'avait pas été atteint depuis 10 ans. En baisse au dernier trimestre de l'année, le chômage pourrait de nouveau augmenter en 2021, non seulement du fait de la reprise de la recherche d'emplois post-confinement et de la prolongation de l'assurance chômage jusqu'au 31 juin 2021, mais aussi du fait d'une destruction d'activités conséquente, amenée à se poursuivre sur les prochaines années, et touchant en premier lieu les emplois précaires, les indépendant.es et les salarié.es de petites entreprises. Les destructions d'emplois risquent ainsi de faire basculer dans la pauvreté une large partie des personnes qui se situaient alors « sur le fil ».

**Le confinement, quant à lui, a fortement aggravé la situation des personnes déjà pauvres, en rompant les trajectoires de sortie de la pauvreté et en augmentant le poids de leurs dépenses quotidiennes du fait de la restriction de l'accès à certains services essentiels.** Ainsi, un accès plus difficile à internet et aux outils numériques a pu limiter l'accès à certaines prestations sociales, uniquement disponibles en ligne. La fermeture des cantines scolaires a durablement pesé sur le budget des familles modestes avec plusieurs enfants (les familles monoparentales ont été d'autant plus concernées). L'arrêt des petits boulots, du travail informel, des transferts

de revenus familiaux a également empêché certaines catégories de travailleur.euses précarisé.es de bénéficier des compléments de revenus qui leur permettent de survivre. Ces dernier.ères n'ont d'ailleurs pas pu bénéficier du « filet de sécurité » qu'a pu représenter le chômage partiel pour les franges les plus « intégrées » du salariat. Le résultat immédiat de cette situation s'observe désormais dans les files d'attente des distributions alimentaires. Les banques alimentaires ont vu leurs distributions augmenter de 20% à 30% en 2020. Celles-ci ont compté d'ailleurs 12% de « nouveaux profils » liés à la crise<sup>22</sup>.

**L'augmentation de la pauvreté du fait de la crise sanitaire, sociale et économique pourrait encore durer, comme après la crise de 2008, dont les impacts les plus importants sur les classes populaires se sont révélés quelques années après.** Pour les structures de l'ESS, au premier plan dans la réponse à l'accroissement de ces besoins, c'est une « bombe à retardement »<sup>23</sup> qui est redoutée. Dans l'action sociale, la santé, mais aussi dans d'autres activités qui permettent l'accès des classes populaires à des services essentiels (les associations culturelles, l'éducation populaire, les clubs de sports, les structures du tourisme social et solidaire, etc. [►Partie IV]), se pose la question de l'adaptation des moyens au niveau de l'ampleur des besoins. Toutefois, ces entreprises ne pourront que difficilement occuper un simple rôle de réparation face à l'ampleur des destructions du tissu social. Elles pourraient, dans le sillage d'une évolution forte des politiques publiques, disposer d'une place centrale dans la proposition d'un autre modèle de société que celui qui génère aujourd'hui autant de pauvreté et d'inégalités.

22 • CNLE, « La pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses », op. cit.

23 • Fondation Abbe Pierre, « Rapport mal-logement 2021 », mars 2021

18 • Comité national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « La pauvreté démultipliée, dimensions, processus et réponses », Rapport, mai 2021

19 • Taux de pauvreté monétaire calculé sur la base d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian. C.f. INSEE, « Revenus et patrimoine des ménages », INSEE Références, 2021

20 • Ibid.

21 • 310 700 emplois salariés détruits entre décembre 2019 et décembre 2020 en données corrigées des variations saisonnières (CVS) dans le champ marchand non agricole étudié ici (source URSSAF), 284 000 emplois salariés détruits sur la même période en données CVS selon l'INSEE sur l'ensemble de l'économie

## RECOURIR AUX AIDES PUBLIQUES : LES ENJEUX SPÉCIFIQUES DE L'ESS

Les différents dispositifs d'aide publique mis en place ont très largement permis aux entreprises de l'ESS de maintenir leurs activités et leurs emplois durant la période. Le chômage partiel a été particulièrement utilisé dans les secteurs les plus « sinistrés » comme dans les sports où 90% des dirigeant.es associatif.ives disent avoir utilisé le dispositif<sup>24</sup>. Au premier semestre de 2020, près de 70% des employeur.euses associatif.ives avaient mis un ou plusieurs de leurs salarié.es au chômage partiel<sup>25</sup>. Cela concernait 92% des SCOP et SCIC en mai 2020<sup>26</sup>. Le fond de solidarité a surtout été utilisé dans les secteurs de la culture et des sports [► **Tableau 1**]. **On comptait à fin janvier 2021, 20 564 associations bénéficiaires pour un montant total versé de 184,8 millions d'euros (une moyenne de 8 900 euros par associations),** dont 43,1% à destination des associations culturelles (1/3 des associations bénéficiaires) et 21,4% à destination des associations sportives (1/4 des associations bénéficiaires). Les prêts garantis par l'État (PGE), quant à eux, sont sollicités de façon beaucoup

plus variables, convenant mieux à des entreprises ayant déjà une prédisposition à l'endettement, ce que beaucoup de très petites associations n'ont pas.

Il a en effet été observé au cours de l'année une grande difficulté pour les associations à s'approprier certains dispositifs d'aide. La « culture de l'endettement » n'est pas intégrée aux pratiques de gestion d'une gouvernance le plus souvent bénévole et désintéressée. Certaines associations ne sont d'ailleurs tout simplement pas outillées pour constituer un dossier de demande d'aides et formuler un plan de trésorerie à moyen terme. D'autres encore pensent ne pas être concernées par certains dispositifs d'aide. Cela a été le cas du Fonds de solidarité (FDS) dont seulement 1,3% des crédits alloués à fin janvier 2021 étaient à destination d'associations<sup>27</sup>.

24 • Aésio Mutuelle, CosMos, « Résultats du baromètre sur le moral des dirigeants d'associations sportives », mai 2021

25 • Mouvement Associatif, RNMA, « Covid-19 : Où en sont les associations après le confinement », juin 2020

26 • CGSCOP, « Impact Covid-19 dans le mouvement - Enquête », mai 2020

27 • Source : Délégation Générale des Finances Publiques (DGFIP) - Secrétariat d'Etat à l'Economie sociale, solidaire et responsable (SESSR), données au 28/01/2021

**Tableau 1**

### Répartition des crédits du Fonds de solidarité aux associations, selon la nature de leurs activités, au 28 janvier 2021

Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises	Montant versé en milliers d'€	Part du secteur / nombre d'associations	Par du secteur / montant versé
<b>ENSEMBLE</b>	<b>20 564</b>	<b>184 875,7</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
9001Z - ARTS DU SPECTACLE VIVANT	5 646	60 815,4	27,5%	32,9%
9312Z - ACTIVITES DE CLUBS DE SPORTS	4 633	36 136,6	22,5%	19,5%
9499Z - AUTRES ORGANISATIONS FONCTIONNANT PAR ADHESION VOLONTAIRE	4 167	31 784,3	20,3%	17,2%
9329Z - AUTRES ACTIVITES RECREATIVES ET DE LOISIRS	540	5 361,3	2,6%	2,9%
8552Z - ENSEIGNEMENT CULTUREL	405	3 089,0	2,0%	1,7%
8551Z - ENSEIGNEMENT DE DISCIPLINES SPORTIVES ET D'ACTIVITES DE LOISIRS	389	3 172,6	1,9%	1,7%
8899B - ACTION SOCIALE SANS HEBERGEMENT N.C.A.	337	2 319,6	1,6%	1,3%
8559B - AUTRES ENSEIGNEMENTS	283	2 021,9	1,4%	1,1%
8559A - FORMATION CONTINUE D'ADULTES	269	1 423,0	1,3%	0,8%
5520Z - HEBERGEMENT TOURISTIQUE ET AUTRE HEBERGEMENT DE COURTE DUREE	259	4 065,8	1,3%	2,2%
9002Z - ACTIVITES DE SOUTIEN AU SPECTACLE VIVANT	247	3 080,9	1,2%	1,7%
8891A - ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS	232	822,4	1,1%	0,4%
5914Z - PROJECTION DE FILMS CINEMATOGRAPHIQUES	224	4 726,3	1,1%	2,6%
9319Z - AUTRES ACTIVITES LIEES AU SPORT	194	1 664,3	0,9%	0,9%
9311Z - GESTION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	163	1 550,7	0,8%	0,8%



C'est la raison pour laquelle a été mis en place le dispositif Urgenc'ESS, une aide financière ponctuelle de 5 000 à 8 000 € à destination des petites entreprises de l'ESS, de moins de 10 salarié.es. En complément de ces aides financières, la dimension du conseil et de l'accompagnement est essentielle pour orienter les entreprises de l'ESS en difficultés vers les dispositifs adéquats.

Le travail d'accompagnement des réseaux et fédérations de l'ESS a ainsi permis de faciliter leur accès, de même que le dispositif local d'accompagnement, renforcé à la fin de l'année dans le but de l'articuler avec le programme de relance économique<sup>28</sup>. Le réseau France Active, qui pilote le dispositif Urgenc'ESS, propose également le « Pacte de relance », un dispositif d'aide plaçant en son centre le conseil et l'accompagnement des entreprises, l'élaboration d'outils de gestion de crise et la mobilisation de réseaux de partenaires, en plus d'un prêt solidaire à taux zéro destiné à renforcer la trésorerie.

Le développement conjoint d'aides publiques mieux adaptées aux besoins des entreprises de l'ESS, et le travail d'accompagnement des réseaux facilitant leur connaissance, a permis d'améliorer sensiblement le recours aux aides : pour les associations, le taux de recours aux aides augmente ainsi de 7 points en un an, passant de 14 % en juin 2020 à 21 % en avril 2021, d'après l'enquête du Mouvement Associatif et du RNMA<sup>29</sup>. Dans le même temps, les parts d'associations n'ayant pas mobilisé d'aides car celles-ci ne correspondaient pas à leurs besoins ou parce qu'elles n'en avaient pas connaissance se sont réduites respectivement de 9 et 5 points en un an<sup>30</sup>.

28 • Secrétariat d'Etat à l'Economie Sociale, Solidaire et Responsable, « Un renforcement historique du dispositif local d'accompagnement (DLA) pour faire rempart à la crise », Communiqué de presse, 10 décembre 2020

29 • Mouvement Associatif, RNMA, « Covid-19 : Où en sont les associations un an après ? », juin 2021

30 • Ibid

## RECOURS AU FOND DE SOLIDARITÉ



**20 564**

**associations bénéficiaires**  
fin janvier 2021 (1,1% des  
entreprises bénéficiaires)



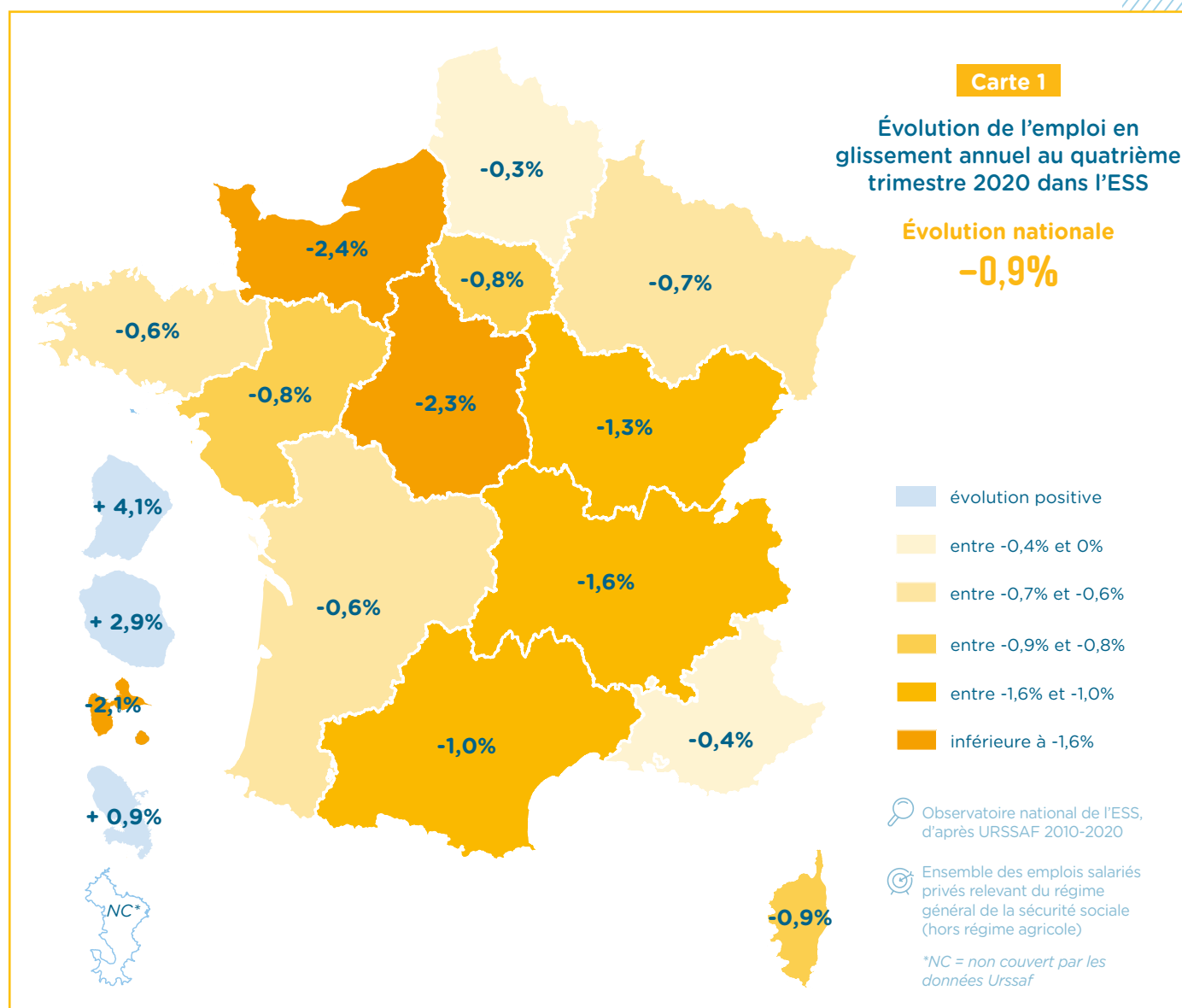
**8 900 €**

**alloués par association**  
**bénéficiaire** en moyenne

## 2 • L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES

Dans les régions, l'évolution de l'emploi de l'ESS diffère fortement. Au quatrième trimestre, les trois régions les plus touchées sont la **Normandie**, le **Centre Val-de-Loire**, et la **Guadeloupe** qui perdent respectivement 2,4%, 2,3% et 2,1% de leurs emplois par rapport à l'année précédente [► **Carte 1**]. Ces régions peinent globalement à retrouver une dynamique positive, ne bénéficiant pas comme d'autres territoires d'une reprise importante de l'emploi dès le troisième trimestre. En Normandie, la baisse était déjà de -3,1% au deuxième trimestre et en Centre Val-de-Loire, elle était de -3,2%. Quant à la Guadeloupe, ses emplois baissaient de -5,4%, soit la plus forte baisse en proportion.

À la fin de l'année, la Normandie perd la plupart de ses emplois dans les activités de sports et de loisirs, dans l'aide à domicile et les activités dites « non classées » [► **Focus Activités « non classées » p. 30**]. En Centre Val-de-Loire, les pertes liées aux activités de clubs sportifs représentent 40,7% du solde net des emplois perdus dans la région. En Guadeloupe, c'est surtout dans l'aide à domicile où se concentrent la plupart des emplois disparus.



D'autres régions perdent beaucoup moins d'emplois au quatrième trimestre 2020 qu'au second. C'est le cas de la région **Île-de-France** dont les emplois baissent de -0,8% (-3 230 postes disparus) par rapport à l'année précédente, après une importante diminution de -2,0% en juin (-8 097 emplois). À la fin de l'année la plupart des emplois perdus sur la région correspondent aux activités sportives, culturelles, et « non classées », alors que les emplois progressent de façon très importante dans la santé et les activités d'action sociale liées à l'accueil, l'accompagnement et la solidarité de proximité [► **Partie III**], particulièrement mobilisées sur des territoires où le taux de pauvreté est important dans les départements de la petite couronne (la Seine-Saint-Denis par exemple).

La **Bretagne** voit également la situation de l'emploi s'améliorer nettement dans l'ESS, passant de -2,6% au second trimestre (en-dessous de la moyenne nationale) à -0,6% au quatrième (légèrement au-dessus). La région **Provence Alpes - Côtes d'Azur** connaît elle aussi une progression importante des emplois de l'ESS sur son territoire : alors qu'ils diminuaient de -2,9% au second trimestre, ils ne diminuent « que » de -0,4% à la fin de l'année par rapport à 2019. Ces régions qui représentent une large proportion des emplois de l'ESS en France contribuent donc à l'amélioration de l'évolution moyenne de l'emploi dans l'ESS.

On peut toutefois noter que des régions comme l'**Auvergne - Rhône Alpes** connaissent toujours une baisse conséquente de l'emploi entre juin et décembre 2020 : ses emplois dans l'ESS diminuent ainsi de -1,6% au quatrième trimestre contre -2,8% au second. À la fin de l'année, les emplois disparus en Auvergne-Rhône Alpes représentent un quart des emplois perdus dans l'ESS sur l'ensemble de la France (23,6% du solde net au T4). Cela s'explique par l'impact particulièrement important de la crise sur les activités de sports et de loisirs, ainsi que d'hébergement touristique qui fédèrent de nombreuses associations d'éducation populaire et de tourisme social et solidaire autour du massif alpin.

Les Observatoires régionaux de l'ESS animés par les CRESS produisent des analyses conjoncturelles régionales et infrarégionales qui permettent d'analyser les tendances observées et d'en explorer les facteurs territoriaux spécifiques : caractéristiques du tissu économique, nature des activités portées par l'ESS, composition socio-démographique des territoires, variabilité des politiques publiques locales de soutien, etc.



Retrouver les [notes de conjonctures régionales déjà parues ici](#).

# 3 • ASSOCIATIONS, COOPÉRATIVES, MUTUELLES, FONDATIONS : QUELLES ÉVOLUTIONS SUR L'ANNÉE 2020 ?

## LES ASSOCIATIONS : UNE SITUATION PLUS FAVORABLE À FIN 2020 GRÂCE AU RENFORCEMENT DES ACTIVITÉS SANITAIRE ET SOCIALE

Les effets de la crise ne se sont pas répercutés sur l'ESS de façon égale selon les catégories juridiques. De la même façon qu'au deuxième trimestre, les associations sont les plus durement touchées au quatrième trimestre. **Leurs emplois diminuent fortement à la fin de l'année, de -1,3% par rapport à 2019, ce qui équivaut à 21 773 postes salariés en moins.** Néanmoins, comme pour le reste de l'ESS, la reprise d'activités pour de nombreuses associations a permis le recrutement immédiat de nombreux effectifs, réduisant l'écart entre l'évolution de l'emploi en juin et en décembre 2020 de plus de la moitié. On peut également y ajouter des effets sectoriels comme la sollicitation importante des associations de l'action sociale et de la santé et la réouverture des établissements scolaires associatifs, même au confinement d'octobre. Ainsi, par rapport aux autres catégories, les associations sont celles qui contribuent le plus à la résorption de cet écart et à la mitigation de la baisse moyenne de l'emploi dans l'ESS en fin d'année [► **Tableau 1**].

Les baisses d'emplois ne sont pas moins révélatrices de réelles difficultés, les associations ayant été lourdement affectées par les restrictions sanitaires dans les activités sur lesquelles elles jouent un rôle important : la culture, les activités sportives, de loisirs et d'éducation populaire, le tourisme social et solidaire, etc. [► **Partie IV**].

Comme évoqué précédemment, les associations sont également parmi les structures de l'ESS qui **ont vu le nombre de leurs établissements diminuer le plus. Elles en perdent 2,5% au quatrième trimestre, soit 3 646 établissements par rapport à 2019.** À l'instar de l'évolution de l'emploi, l'écart est très important par rapport au deuxième trimestre où les associations perdaient alors 10 414 établissements, pour une baisse de -7,0% par rapport à l'année précédente. Il semble ainsi que de nombreux établissements disparus en juin 2020 aient de nouveau

**Tableau 2**

Évolution des emplois salariés en glissement annuel (GA) dans l'ESS selon la catégorie juridique

Emplois salariés	Taux de croissance en GA		Solde net en GA	
	T2 2020	T4 2020	T2 2020	T4 2020
Associations	-3,0%	-1,3%	-52 740	-21 773
Coopératives	-0,3%	0,2%	-427	354
Fondations	3,8%	3,6%	3 911	3 767
Mutuelles	-0,8%	-0,9%	-933	-1 131
<b>ESS</b>	<b>-2,4%</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-50 189</b>	<b>-18 783</b>
<b>Privé Hors ESS</b>	<b>-2,7%</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-447 690</b>	<b>-327 685</b>

 Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

 Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

des salarié.es en décembre, après une période sans salarié.es gérée intégralement par la gouvernance bénévole (pour cause de non-renouvellement de contrats, dans la majeure partie des cas). Par rapport aux autres catégories juridiques, l'évolution des établissements associatifs est celle qui a l'impact le plus fort sur l'évolution globale de l'ensemble des établissements de l'ESS en décembre 2020 [► **Tableau 2**].

Les enquêtes produites au premier et au deuxième trimestre par le Mouvement associatif et le Réseau National des Maisons d'associations (RNMA) montraient que les associations employeuses rencontraient plus de difficultés économiques que les non-employeuses<sup>31</sup>.

31 • Mouvement Associatif, « Impact de la crise sur la vie associative - analyse des enquêtes de mars et juin 2020 », Note d'analyse, septembre 2020



L'impact sur leurs différentes ressources (subventions, recettes d'activités, cotisations) s'est répercuté au deuxième trimestre de façon beaucoup plus importante sur leur trésorerie et la possibilité pour celle-ci de couvrir l'exploitation à court terme de la structure. Les associations employeuses sont donc également celles qui ont le plus mobilisé les dispositifs d'aide financière (hors chômage partiel) : 48 % d'entre elles étaient concernées en avril 2021 (contre 21% de l'ensemble des associations), notamment par le Fond de Solidarité et le report des échéances sociales et fiscales<sup>32</sup>, ce taux ayant évolué à la hausse, de 12 points par rapport à juin 2020, grâce au renforcement des dispositifs d'aide [► **Partie I**].

Alors que les projections du deuxième trimestre de 2020 indiquaient un risque de dépôt de bilan pour environ 4 000 associations<sup>33</sup>, les évolutions observées entre le deuxième et le quatrième trimestre permettent de les relativiser : la diminution du nombre d'établissements semble ainsi relever pour l'instant plus de l'arrêt temporaire de leurs activités que de leur liquidation définitive. On peut également souligner le rôle essentiel joué par les réseaux et fédérations d'associations dans l'accompagnement des structures en difficultés pour le maintien de leurs activités ou l'accès aux dispositifs d'aides. Les différents réseaux de coopération entre associations, représentant une composante fondamentale du tissu associatif français, ont ainsi constitué un filet de sécurité en temps de crise, qui pourrait être amené à s'étendre à l'avenir. Le Mouvement Associatif compte 41 % d'associations (non employeuses comprises) ayant bénéficié d'un accompagnement d'une structure tierce (réseau, fédération, maison d'associations, etc.) et 52 % des associations formulent le besoin de coopérer entre elles et/ou de mutualiser leurs ressources<sup>34</sup>. Ces réseaux de coopération ont par ailleurs été d'importants vecteurs pour la construction d'une réponse commune à l'urgence des besoins sociaux et sanitaires pendant la crise sur les territoires, comme en témoigne l'émergence du nombre de ces initiatives durant l'année 2020<sup>35</sup>.

32 • Ibid

33 • Mouvement Associatif, RNMA, « Covid-19 : où en sont les associations après le confinement ? », Synthèse, juin 2020

34 • Mouvement Associatif, RNMA, « Covid-19 : Où en sont les associations un an après ? », op. cit.

35 • ESS France, « Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS au premier semestre 2020 », janvier 2021. La Chambre régionale de l'ESS en Nouvelle Aquitaine a cartographié une part importante des initiatives solidaires développées par l'ESS pendant la crise : <https://economie-sociale-et-solidaire.gogocarto.fr>

Tableau 3

### Évolution du nombre d'établissements en glissement annuel (GA) dans l'ESS selon la catégorie juridique

Etablissements	Taux de croissance en GA		Solde net en GA	
	T2 2020	T4 2020	T2 2020	T4 2020
Associations	-7,0%	-2,5%	-10 414	-3 646
Coopératives	-0,8%	-0,7%	-97	-94
Fondations	3,0%	2,8%	62	59
Mutuelles	-1,9%	-1,5%	-129	-101
<b>ESS</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-2,2%</b>	<b>-10 578</b>	<b>-3 782</b>
<b>Privé Hors ESS</b>	<b>-0,9%</b>	<b>1,2%</b>	<b>-15 165</b>	<b>20 276</b>

Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

## LES COOPÉRATIVES : DES DYNAMIQUES SECTORIELLES CONTRAIRES

**Dans les coopératives, les emplois augmentent légèrement de + 0,2% au quatrième trimestre, ce qui représente une création nette de 354 postes supplémentaires par rapport à l'année précédente.** Bien qu'évoluant relativement peu par rapport au deuxième trimestre, on peut toutefois constater que l'emploi y était alors en baisse de -0,3%, soit 427 postes en moins. Les coopératives, comme les associations, suivent donc la tendance de l'augmentation de l'emploi dans l'ESS sur la deuxième partie de l'année.

Cette moyenne révèle cependant des dynamiques contraires selon les secteurs d'activités. Dans de nombreux secteurs d'activités, les coopératives voient leurs emplois augmenter, parfois de façon plus importante que dans le reste de l'économie privée.

Il en va ainsi des activités immobilières, notamment représentées par des coopératives d'HLM, où les coopératives gagnent 269 emplois à la fin de l'année (+13,2% de postes supplémentaires), contre -2,2% hors ESS. Dans les activités commerciales (hors agricoles), les coopératives gagnent 205 emplois (+0,9%), contre -1,0% hors ESS. Leurs emplois augmentent également dans les transports (coopératives de taxis, de transports adaptés ou de fret routier) de +5,3% (+201 postes supplémentaires) contre -0,8% hors ESS, alors même que les emplois étaient en baisse sur ce secteur au second trimestre de -4,9%.

On peut également ajouter la forte progression des emplois dans les activités de services administratifs et de soutien qui, après une baisse de -9,8% au second trimestre, remontent à +0,4% à la fin de l'année, contribuant fortement à l'augmentation moyenne de l'emploi coopératif à la fin de l'année 2020.

Bien que concernant un volume peu élevé d'emplois, ce **dynamisme coopératif** peut s'expliquer par un positionnement différent du reste de l'économie sur ces secteurs d'activités, à l'appui et la mutualisation des ressources entre entreprises, comme c'est le cas des coopératives d'artisan.es qui ont permis d'organiser la solidarité entre artisan.es pendant la crise. Comme le souligne la Fédération française des groupements et coopératives d'artisan.es (FFGCA) à l'issue de sa dernière enquête<sup>36</sup>, la crise a été l'occasion de révéler « l'importance de la mise en œuvre effective des principes coopératifs », pouvant se traduire notamment par la capacité d'adaptation permise par la gouvernance coopérative des structures ou encore la capacité de résistance au choc grâce à la constitution obligatoire de fonds propres. Concernant les SCOP et les SCIC, la Confédération générale des SCOP révèle dans sa dernière enquête en février 2021 une limitation des pertes en chiffres d'affaires des coopératives durant l'année 2020, par rapport aux prévisions pessimistes de juin 2020<sup>37</sup>. Le climat des affaires n'a pas été aussi dégradé que prévu et les coopératives ont fortement mobilisé les dispositifs d'aide (pour 84% d'entre elles). Les SCOP et SCIC ont même vu leur nombre augmenter en 2020 de 6% par rapport à 2019 et créé 4 000 emplois supplémentaires (dont 1 400 issus de créations de nouvelles coopératives)<sup>38</sup>.

En revanche, ces dynamiques positives sont contrebalancées par les pertes d'emplois dans les activités financières et d'assurance, représentant pour l'essentiel les banques coopératives. Celles-ci perdent donc 0,7% de leurs emplois au quatrième trimestre, ce qui correspond à 533 postes disparus au total. Il est à noter que ces disparitions d'emplois ne sont pas nouvelles, les coopératives bancaires ayant déjà perdu -2,6% de leurs emplois en 2017 et -2,8% en 2018, suite à des processus de concentration et fusion d'activités se caractérisant par la disparition de certaines agences et le renforcement de la digitalisation. Entre 2014 et 2019, les banques coopératives ont ainsi perdu 6,9% de leurs établissements et au quatrième trimestre de 2020, elles en perdent encore 1,6% par rapport à 2019.

36 • FFCGA, « Impact de la crise de la covid-19 sur les sociétés coopératives artisanales », juillet 2020

37 • CGSCOP, « Les Scop révèlent l'impact du Covid-19 sur leur activité », Communiqué de presse, février 2021

38 • <https://www.les-scop.coop/chiffres-cles>

Cela ne remet toutefois pas en cause l'ancrage territorial des agences bancaires. Celles-ci ont par ailleurs été fortement impliquées dans l'accompagnement des entreprises à l'accès aux prêts garantis par l'État (PGE).

## LES MUTUELLES : DES PERTES D'EMPLOIS DANS LES ACTIVITÉS D'ASSURANCE ET DE SANTÉ

À la fin de l'année 2020, **les mutuelles perdent 0,9% de leurs emplois par rapport à 2019, soit -1 131 postes disparus en un an**. C'est légèrement plus qu'au second trimestre où les pertes en glissement annuel étaient de -0,8% (-933 postes). Au troisième trimestre, l'évolution est similaire avec -0,8% d'emplois (-922 postes). Au quatrième trimestre, les pertes se concentrent, comme sur le reste de l'année, dans les **assurances**. Ce secteur concentre la majorité des pertes enregistrées dans les activités mutualistes. Les emplois y baissent de -1,6%, ce qui correspond à 1 145 postes de perdus en un an. Les fermetures administratives d'agences ont fortement limité le renouvellement de CDD et le recrutement de nouveaux contrats. Le nombre d'établissements mutualistes d'assurance diminue quant à lui de -2,8% (121 établissements en moins). Mais cette dynamique n'est pas propre à la seule crise sanitaire puisque les baisses d'emplois et d'établissements mutualistes dans les assurances s'observent déjà depuis quelques années : depuis 2015, les mutuelles d'assurances ont ainsi perdu 3,8% de leurs emplois et -12,5% de leurs établissements. Ces évolutions témoignent, comme pour les banques coopératives, d'un processus de concentration des activités sur un nombre plus restreint d'établissements mutualistes.

Dans les activités relevant du livre III, les mutuelles du secteur sanitaire perdent 1,8% de leurs emplois (388 postes en moins) au quatrième trimestre, en particulier sur les activités hospitalières dont les emplois baissent de -2,7% (-370 postes). Cette baisse soudaine de l'emploi en pleine crise sanitaire pourrait être liée au transfert de postes salariés hors du champ mutualiste, notamment suite à la reprise du groupe hospitalier mutualiste (GHM) de Grenoble par le secteur privé lucratif. Les activités de pratiques dentaires (centres de soins dentaires) et de médecins (centres de santé divers) perdent quant à elles respectivement -1,1% et -1,6% de leurs emplois à la fin de l'année 2020.

En revanche, le nombre d'établissements mutualistes de santé augmente légèrement (+1,0%), après une hausse de +2,9% au deuxième trimestre, portée par les centres de santé (centres dentaires et centres de santé polyvalents). On peut également noter que dans le commerce de produits de santé (pharmaceutiques, d'optique, de prothèses auditives, etc.), les emplois sont en baisse, surtout parmi les centres d'optiques (-3,7% d'emplois, soit -105 postes), bien que le nombre d'établissements augmente, notamment dans les centres d'audioprothésistes (+11,1% d'établissements, soit 21 établissements supplémentaires à la fin de l'année).

Seules les activités d'action sociale, comprenant des activités d'hébergement social et médicosocial (dont des EHPAD) ainsi que d'action sociale sans hébergement [►Partie IV], voient les emplois mutualistes augmenter, de +2,2% au quatrième trimestre, ce qui correspond à 513 postes supplémentaires. Bien que ne permettant pas d'inverser la dynamique négative moyenne de l'emploi dans les mutuelles, elles en révèlent aussi le rôle essentiel joué par les établissements pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire.

Les activités et valeurs portées par les mutuelles de santé et d'assurance, renforcées par leur modèle à but non lucratif, ont permis la mise en œuvre de nombreuses actions de solidarité durant la crise, se mobilisant auprès du personnel soignant, des entreprises et des publics en situation de fragilité : mise à disposition de personnel dans les hôpitaux et les EHPAD, soutien financier aux aides à domicile, distribution de paniers solidaires, fonds d'urgence pour les entrepreneurs locaux, développement de la téléconsultation, dons de masques, etc.

## LES FONDATIONS : UN DYNAMISME À LA HAUTEUR DES BESOINS SANITAIRES

L'emploi dans les fondations augmente de +3,6% au quatrième trimestre, ce qui correspond à 3 767 postes supplémentaires par rapport à l'année précédente. Cette évolution se démarque significativement de la tendance observée dans l'ensemble de l'ESS. La différence repose essentiellement sur la particularité du positionnement sectoriel des fondations employeuses, opérant principalement dans des secteurs très sollicités durant la crise sanitaire : la santé et l'action sociale. Dans l'ESS, le secteur hospitalier est celui où les fondations sont les plus dynamiques en termes de création d'emplois sur l'année 2020.

Leurs établissements augmentent également de +2,8% au quatrième trimestre (soit 59 établissements supplémentaires).

La tendance n'est cependant pas propre à l'année 2020 et s'inscrit dans une progression constante des emplois et des établissements fondateurs depuis au moins 10 ans, que la crise sanitaire et économique ne semble pas perturber. Ainsi, entre 2010 et 2019, les fondations ont connu déjà une augmentation de leurs emplois de +33,3%, soit un total de 25 908 postes créés. De même, leurs établissements ont augmenté de 47,0%, ce qui correspond à 663 établissements supplémentaires. Le fort dynamisme de l'emploi dans les fondations peut être imputé au changement de statut de nombreuses structures associatives de l'action sociale et sanitaire, adoptant pour la plupart le statut de fondations reconnues d'utilité publique (FRUP)<sup>39</sup>.

Malgré la crise et comme le révèle le dernier baromètre de France Générosité<sup>40</sup>, la collecte de dons a fortement progressé sur l'année 2020 (+13,7% de montants de dons entre 2019 et 2020). Grâce à la confiance des donateur.rices, les fondations (et associations) distributives ont pu aussi fortement se mobiliser pendant la crise sanitaire et sociale.

39 • <https://blogs.alternatives-economiques.fr/abherve/2021/02/06/la-croissance-de-l-emploi-dans-les-fondations-ne-serait-elle-pas-un-simple-transfert-d-emplois-associatifs>

40 • Baromètre de la générosité 2020 - France générosités - mai 2021



Au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2020, par rapport à l'année précédente



ASSOCIATIONS

-1,3%  
d'emplois



MUTUELLES

-0,9%  
d'emplois



COOPÉRATIVES

+0,2%  
d'emplois



FONDATIONS

+3,6%  
d'emplois

# 4 • ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ET DES ÉTABLISSEMENTS SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les distinctions observées entre les catégories juridiques de l'ESS témoignent de positionnements sectoriels très différents entre les structures de l'ESS. Ils constituent la variable la plus importante pour comprendre comment les établissements et leurs emplois ont réagi aux mesures sanitaires sur l'ensemble de l'année 2020. L'évolution de l'emploi par secteur d'activités permet en outre de comprendre les écarts existants entre l'ESS et le reste de l'économie privée. Une première représentation de la répartition des pertes d'emplois par secteur dans l'ESS et hors ESS témoigne ainsi des différences notables entre ces deux champs de l'économie :

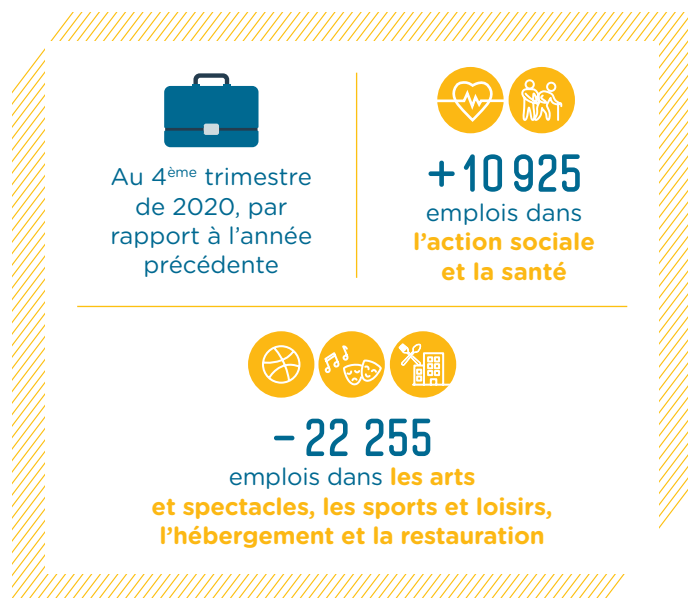


Tableau 4

## Évolution des emplois salariés de l'ESS et du privé hors ESS dans chaque secteur d'activité en glissement annuel

Secteurs d'activités (NAF INSEE)	ESS - Evolution 2019-2020	ESS - Solde net 2019-2020	Privé hors ESS - Evolution 2019-2020	Privé hors ESS - Solde net 2019-2020
Agriculture (hors MSA) et industries (AZ + BZ + CZ + DZ + EZ)	1,6%	263	-1,9%	-56 933
Construction (FZ)	1,2%	157	2,2%	31 862
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (GZ)	0,7%	211	-1,0%	-30 692
Transports et entreposage (HZ)	4,7%	223	-0,8%	-11 485
Hébergement et restauration (IZ)	<b>-10,2%</b>	<b>-2 463</b>	-11,0%	-120 768
Information et communication (JZ)	-2,8%	-251	-0,5%	-3 865
Activités financières et d'assurance (KZ)	<b>-1,2%</b>	<b>-1 864</b>	-1,0%	-5 937
Activités immobilières (LZ)	10,4%	308	-2,1%	-5 452
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (MZ)	-0,2%	-82	-0,7%	-8 960
Activités de services administratifs et de soutien (NZ)	-1,3%	-913	-5,7%	-108 805
Enseignement (PZ)	0,2%	418	1,4%	1 945
Activités pour la santé humaine (QA)	<b>2,4%</b>	<b>4 591</b>	2,3%	8 922
Hébergement médico-social et social (QB1)	<b>1,7%</b>	<b>6 809</b>	2,6%	2 748
Action sociale sans hébergement (QB2)	-0,1%	-475	3,7%	6 665
Arts, spectacles et activités récréatives (RZ1)	<b>-14,9%</b>	<b>-5 982</b>	-21,1%	-7 422
Activités de sports et de loisirs (RZ2)	<b>-13,0%</b>	<b>-13 810</b>	-9,8%	-7 877
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire (9499Z)	<b>-2,7%</b>	<b>-5 146</b>	30,2%	185
Autres activités de services SAUF 9499Z	-4,2%	-836	-1,6%	-11 817
<b>TOTAL</b>	<b>-0,9%</b>	<b>-18 783</b>	<b>-2,0%</b>	<b>-327 685</b>

🔍 Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

🕒 Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)



## FACE À LA CRISE, L'ACTION SOCIALE ET SANITAIRE EN RÉPONSE À DES BESOINS URGENTS

Les activités d'action sociale et de santé représentaient en 2017 près de la moitié des emplois de l'ESS (41,2% pour l'action sociale et 8,0% pour la santé). Celles-ci ont été particulièrement sollicitées sur l'année 2020, du fait de la pandémie de COVID-19, mais aussi de l'ensemble de ses conséquences sociales, dont la traduction par les chiffres de l'essor de la pauvreté et des inégalités est particulièrement éloquente [►Partie I]. Les évolutions observées sur ces activités, tant en termes d'emplois que d'établissements, se répercutent par ailleurs sur la moyenne de l'ensemble de l'ESS, tant elles y occupent un rôle prépondérant.

Les activités d'action sociale comportent deux grands domaines d'activités : celles avec hébergement social ou médico-social en direction de différents publics (personnes âgées, en situation de handicap, en précarité, etc.) et celles sans hébergement, qui comprennent entre autres les activités d'aide à domicile, d'accueil de jeunes enfants, d'accompagnement et de solidarité. Ces deux champs d'activités évoluent de façon très différente, de sorte que l'évolution moyenne de l'emploi ESS dans l'action sociale (+0,6%, soit +6 334 emplois) masque des situations très contrastées. Les activités de santé connaissent quant à elles une forte hausse des emplois, dont une grande partie n'est pas directement liée à la crise sanitaire. Ensemble, **l'action sociale et la santé représentent une augmentation de 10 925 emplois à la fin de l'année 2020** par rapport à 2019, et contribuent donc largement à l'atténuation dans l'ensemble de l'ESS de la baisse de l'emploi observée en juin.

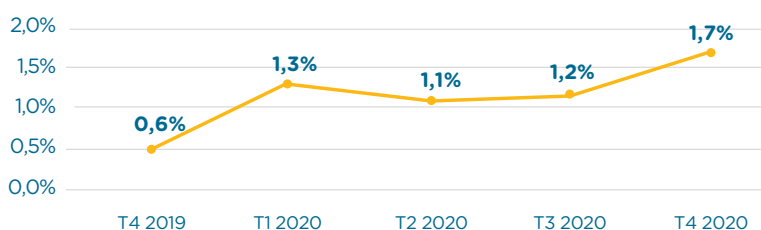


### L'HÉBERGEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

L'hébergement social et médico-social est le domaine d'activité où les emplois augmentent le plus en volume : avec **+1,7% d'emplois au quatrième trimestre** par rapport à 2019, ce sont **6 809 postes** qui ont été créés en une année. C'est l'augmentation annuelle la plus importante enregistrée dans ce secteur depuis fin 2014. Elle poursuit la dynamique constatée au deuxième trimestre où les emplois augmentaient déjà de +1,1%, puis au troisième où ils progressent de +1,2% [►Graphique 5]. L'augmentation de l'emploi dans ce secteur est cependant sous-évaluée car les structures ont aussi fait appel au travail intérimaire dont les emplois progressent fortement en glissement trimestriel entre le deuxième trimestre et le quatrième. Dans le même temps, les établissements d'hébergement augmentent de +0,8%, ce qui correspond à 83 établissements supplémentaires.

Graphique 5

#### Évolution de l'emploi de l'ESS dans l'hébergement social et médico-social en glissement annuel en fin de trimestre en 2020



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

C'est en grande partie dans les activités **d'hébergement social pour enfants en difficultés** que l'augmentation des emplois se concentre en 2020 : les emplois y croissent de +4,0%, soit 2 097 postes supplémentaires, et les établissements de +2,0% (+33 établissements). Ces activités regroupent principalement les établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dont sept sur dix sont des associations<sup>41</sup>. Le secteur est en forte progression avec une augmentation du nombre de places d'hébergement de 20% entre 2008 et 2017, tous établissements confondus (publics et privés)<sup>42</sup>. Dans l'ESS, ce mouvement se traduit par une augmentation des emplois de +15,6% entre 2010 et 2020, et de +12,3% du nombre d'établissements.

L'augmentation de l'emploi est également importante dans **l'hébergement médical pour personnes âgées**, qui correspond au secteur des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), structures particulièrement sollicitées dès le début de la pandémie. Les emplois y progressent de +1,2% au quatrième trimestre par rapport à 2019, soit un total de 1 232 postes supplémentaires en un an, alors même que l'évolution était quasi nulle en juin 2020 au plus fort de la première vague épidémique. Les EHPAD souffrent pourtant d'importantes difficultés de recrutement depuis plusieurs années. En 2015 déjà, près de la moitié des EHPAD à but non lucratif déclaraient rencontrer des difficultés à recruter, en particulier des aides-soignants<sup>43</sup>. Pour pallier au manque d'effectifs, aux démissions et aux arrêts de travail pour cause de COVID, certaines structures ont dû mobiliser de nombreux renforts supplémentaires auprès d'autres structures, de la médecine libérale, des agences d'intérim<sup>44</sup>, des associations intermédiaires d'insertion grâce à une aide gouvernementale exceptionnelle mise en place pendant la crise<sup>45</sup> ou encore de la réserve sanitaire, concourant à l'augmentation importante de l'emploi sur le secteur en fin d'année.

41 • DREES, « 61 000 enfants, adolescents et jeunes majeurs hébergés fin 2017 dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance », mai 2020

42 • Ibid

43 • D'après la DREES, en 2015, 49,7% des EHPAD privé à but non lucratif déclaraient rencontrer des difficultés de recrutement (« Le personnel et les difficultés de recrutement dans les Ehpads », DREES, juin 2018)

44 • « Les Ehpads confrontés à des difficultés RH exponentielles avec la crise sanitaire », Gerontonews, 20 octobre 2020

Malgré la dynamique positive de l'emploi, la crise a des conséquences économiques importantes pour les EPHAD : perte de recettes qui accompagne la baisse du taux d'occupation liée à la surmortalité et au gel des admissions, augmentation des dépenses (équipements, aménagement, nettoyage et désinfection des locaux,...), des surcoûts en charges de personnel (intérimaires, CDD)<sup>46</sup>.

Le troisième plus important créateur d'emplois dans l'hébergement social à la fin 2020 est le secteur de **l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés** qui comprend notamment des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) et des centres d'hébergement d'urgence (CHU), dont les activités ont été très touchées par l'impact du confinement sur les personnes en situation d'exclusion ou sans domicile fixe. Les emplois du secteur ont augmenté de +2,7% au quatrième trimestre, ce qui correspond à 1 154 postes supplémentaires. De même, le nombre d'établissements a progressé de +2,2%. Cette dynamique s'inscrit dans une hausse globale des emplois et des établissements depuis plusieurs années déjà sur le secteur : avant la crise, entre 2010 et 2019, le nombre d'emplois de l'hébergement social pour adultes et familles en difficultés a augmenté de +27,9% et le nombre d'établissements de +26,1%. Une évolution à mettre en parallèle de l'augmentation de la pauvreté en France depuis la crise de 2008<sup>47</sup>.

D'autres activités d'hébergement voient leurs emplois augmenter de façon conséquente au quatrième trimestre, telles que **l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés** (+1,7%), **l'hébergement social pour handicapés mentaux** (+1,1%), ou encore **l'hébergement social pour personnes âgées** (+1,3%), qui comprend des maisons de retraites non médicalisées.

45 • <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/crise-covid-19-le-gouvernement-soutient-les-associations-intermediaires-en>

46 • Le secteur des EPHAD face à la crise sanitaire, Les Echos Etude, octobre 2020

47 • INSEE, « France, portrait social », décembre 2020



### L'ACTION SOCIALE SANS HÉBERGEMENT

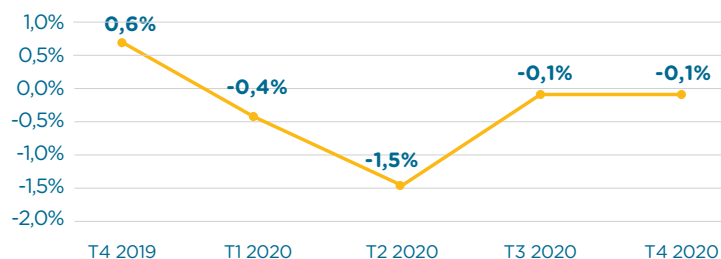
L'action sociale sans hébergement couvre quant à elle un large panel d'activités ayant été très différemment touchées durant l'année 2020. Elle perd en moyenne 0,1% de ses emplois au quatrième trimestre, ce qui équivaut à 475 postes salariés disparus. Cette baisse est largement mitigée par rapport au second trimestre où elle était de -1,5%, correspondant à 8 692 postes en moins [►Graphique 6].

Comme en juin 2020, la diminution de l'emploi dans ce champ de l'action sociale est principalement le fait de **l'aide à domicile** qui perd 2,3% de ses emplois à la fin de l'année, soit une disparition de 3 865 postes salariés par rapport à 2019. Bien que deux fois moins importante qu'au second trimestre (-4,0%), cette évolution reste fortement négative et témoigne des difficultés persistantes que le secteur associatif rencontre pour recruter, à cause de très faibles rémunérations et de possibilités d'évolutions professionnelles limitées. La pénibilité du travail entraîne par ailleurs un turn-over important des effectifs dont le recrutement est lui-même de plus en plus difficile. L'enquête de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles) révèle qu'en 2019, 51% des associations de son réseau constataient des ruptures dans la continuité de la prise en charge de leurs bénéficiaires fautes d'effectifs suffisants, et en 2020, la moitié estimaient que ces ruptures avaient augmenté<sup>48</sup>. Pourtant, les besoins sont en augmentation puisque les demandes moyennes par structures sont passées de 212 en 2019 à 286 en 2020. Plus d'un quart des structures interrogées ont dû refuser une partie de ces demandes à cause du manque de personnel et pour cause : pour la même proportion d'associations, la moitié des postes ouverts restaient vacants en 2020. Par ailleurs, de nombreuses associations d'aide à domicile sont ancrées au sein de territoires ruraux où les déplacements plus importants des aidant.es et l'augmentation de la dépendance des personnes aidées pèsent sur les coûts de gestion des structures. Ainsi, avant la crise de 2020, l'aide à domicile perdait déjà 12,0% de ses emplois entre 2010 et 2019, ce qui correspond à un total de 22 797 postes disparus en près de 10 ans dans le secteur. Le nombre d'établissements, en baisse de -0,7% au quatrième trimestre 2020, diminuait également de façon significative entre 2010 et 2019 : on en compte 11,5% de moins sur cette période, soit 514 établissements en moins.

48 • UNA, « Etude auprès des adhérents, 3ème édition », sondage Opinon Way, 3 mai 2021

Graphique 6

#### Évolution de l'emploi de l'ESS dans l'action sociale sans hébergement en glissement annuel en fin de trimestre en 2020



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

Le Ségur de la Santé, par la revalorisation de certains secteurs d'activités, a pu par ailleurs renforcer la concurrence entre l'aide à domicile et d'autres établissements de l'action sociale : l'UNA observe ainsi que près de la moitié des associations d'aide à domicile enquêtées constataient en 2020 le départ d'au moins un.e salarié.e vers les établissements revalorisés par le Ségur (EHPAD, CHU, etc.)<sup>49</sup>.

À l'inverse, le **secteur privé lucratif de l'aide à domicile** connaît une hausse de 5,1% de l'emploi au quatrième trimestre par rapport à 2019, soit 5 273 postes en plus. Cette contre-tendance s'inscrit dans le prolongement d'une hausse globale de l'emploi et des établissements sur ce secteur : entre 2010 et 2020, celui-ci gagne 63 618 postes supplémentaires et fait donc plus que doubler ses emplois en 10 ans, bénéficiant de l'ouverture à la concurrence de l'aide à domicile en 2005<sup>50</sup>. La crise a cependant révélé le rôle essentiel joué par les structures non lucratives du secteur, dont les activités sont davantage positionnées sur l'assistance et l'accompagnement de personnes fragiles (notamment les personnes âgées) et ancrées dans les territoires ruraux où les besoins sont de plus en plus importants.

49 • Ibid

50 • Loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne

## 4 Évolution de l'emploi et des établissements selon les secteurs d'activités

La DARES montre ainsi que la réduction des activités de services à la personne au premier confinement a moins touché les associations et les organismes publics que les autres entreprises, opérant en grande partie sur des

services de la vie quotidienne (ménage, linges, jardinage, etc.)<sup>51</sup>.

51 • DARES, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des organismes de services à la personne », novembre 2020



### LA PAROLE À HUGUES VIDOR, PRÉSIDENT DE L'UNION DES EMPLOYEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (UDES) REGARD SUR L'AIDE, LE SOIN ET LES SERVICES À DOMICILE

Les entreprises de l'ESS ont pu montrer pendant la crise leur rôle indispensable pour notamment accompagner nos concitoyen.nes les plus fragiles dans la petite enfance, la protection de l'enfance, dans les établissements scolaires, dans les EHPAD dans les établissements ou services pour personnes handicapées ou en perte d'autonomie, dans l'insertion. Le « care » a été valorisé par la politique publique mais aussi par les français.es.

Ceux-ci aspirent à de nouveaux modèles de développement post crise intégrant l'urgence sanitaire, sociale et écologique, une société plus inclusive et solidaire permettant un emploi de proximité et de qualité et de sens, une économie plus souveraine.

Les entreprises de l'ESS font partie des solutions grâce à leur forme participative, à leur modèle démocratique, au projet collectif centré autour de l'utilité sociale. L'ESS est très engagée dans le care, le lien social et l'utilité sociale. Ainsi par exemple le secteur de l'aide et des soins à domicile a montré pendant la crise combien ses interventions ont permis d'être un rempart sanitaire et social pour les personnes isolées et leurs familles, de quelle manière il pouvait permettre d'être une vigie de proximité attentif aux besoins des personnes fragiles dans des zones rurales, éloignés pouvant être des déserts médicaux, pouvant être un relais des hôpitaux et permettre le retour à domicile. De fait, 89% des français.es ont une bonne image du métier d'aide à domicile<sup>52</sup>.

Cette spécificité associative permet une présence sur l'ensemble des territoires pour intervenir autour d'un projet collectif associant des citoyennes et citoyens à ce projet d'utilité sociale et de non lucrativité pour le bien des personnes. Pour autant, alors qu'il est reconnu par les français.es et les partenaires des

politiques publiques au quotidien, ce secteur du domicile associatif n'est pas suffisamment valorisé (un salaire net de 916 euro mensuel net). Les professionnel.les sont insuffisamment rémunéré.es. 50% des salarié.es sont au niveau du SMIC car l'Etat, qui est décideur des politiques de financement du secteur, n'a pas depuis près de 20 ans pris les mesures nécessaires ce qui explique une diminution du nombre de salarié.es liée à la perte d'attractivité de ces métiers.

La concurrence du milieu hospitalier et des effets du Ségur de la santé ont amplifié le phénomène notamment par la revalorisation des salaires des praticien.nes dans le secteur public devenant parfois plus attractif que le privé. Heureusement les partenaires sociaux de la branche ont négocié depuis plusieurs années un accord ambitieux finalisé en 2020 permettant une revalorisation substantielle des rémunérations à hauteur de 15% et un nouveau système de classification pour envisager de réelles perspectives de carrières.

La ministre de l'autonomie a annoncé en avril 2021 l'accord de l'Etat pour agréer l'avenant. Cette perspective permet d'espérer de stabiliser le système avant d'aborder le plus rapidement possible maintenant une loi Grand Age et autonomie qui est nécessaire pour organiser le pilotage des politiques de l'autonomie et du handicap, organiser la régulation départementale, rénover l'offre et assurer son financement.

Les fédérations du domicile et l'Udes continueront à se mobiliser avec l'ensemble des acteurs mutualistes et associatifs du médico-social pour être au rendez-vous de l'après crise.

52 • Adedom, OCIRP, « Aides et soins à domicile, les attentes des français », sondage Odoxa, mai 2021



Dans l'action sociale, l'ESS couvre également de nombreuses activités **d'accueil de jeunes enfants**, comprenant des crèches parentales ou des maisons d'assistantes maternelles à statut associatif. Fortement touchées par le premier confinement qui a vu la garde des enfants se replier sur le foyer familial, bien souvent au détriment des femmes, ces activités ont connu un regain d'emplois très important sur les trimestres suivants. L'accueil de jeunes enfants gagne ainsi 0,8% d'emplois au quatrième trimestre par rapport à l'année précédente (+368 postes), alors qu'il en perdait 2,4% au second (-1 124). Le maintien de l'ouverture des établissements accueillant des jeunes enfants au second confinement de l'hiver a pu contribuer au rattrapage des emplois sur le secteur.

**L'aide par le travail** regroupe quant à elle des établissements de services d'aide par le travail (ESAT) dont le but est d'aider à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap. Elle comprend également une part d'établissements de l'insertion par l'activité économique (IAE). Le secteur perd 0,3% de ses emplois au quatrième trimestre (-391 postes). C'est légèrement moins qu'au second trimestre où la baisse de l'emploi était de -0,5% (-809 postes), signe que ces activités ont elles aussi connu une relative amélioration au cours de l'année. Elles n'en restent pas moins fragilisées, comme le notait déjà l'UNIOPSS dont l'enquête sur les ESAT en novembre 2020 révélait déjà une perte moyenne de chiffre d'affaires de -28% par rapport à 2019. Elle présentait néanmoins un taux de reprise d'activités entre 80% et 100% pour 92% des établissements, ce qui concorde avec l'évolution des données emplois de l'Urssaf à la fin de l'année.

D'autres activités, telles que l'accueil d'adultes handicapés et de personnes âgées, l'accueil d'enfants handicapés ou encore l'accueil d'enfants et d'adolescents connaissent une hausse de l'emploi au quatrième trimestre de respectivement +1,3%, +1,0% et +2,1%. Mais c'est surtout dans les activités **d'action sociale sans hébergement « non classées ailleurs »** que l'augmentation de l'emploi, qui représente 2 668 postes supplémentaires par rapport à 2019, permet de tempérer la baisse observée sur les activités d'action sociale sans hébergement et, plus généralement celle de l'ensemble de l'ESS par rapport au second trimestre. Cette catégorie d'activités représente en effet l'ensemble des activités d'accueil, d'accompagnement de prévention et de solidarité qui ont été largement mobilisées pour répondre à l'urgence sociale et sanitaire. On y trouve notamment des structures d'insertion par l'activité économique ainsi que des associations caritatives et d'aide alimentaire (Restos du cœur, Croix rouge, etc.). Après avoir vu leurs emplois diminuer au second trimestre de -0,4%, le rebond est particulièrement important au troisième avec +1,8% de postes supplémentaires par rapport à 2019. Au quatrième trimestre, l'évolution est de +1,7%, soit la plus importante depuis 2013.

### FOCUS



#### Face au COVID, mobiliser l'insertion par l'activité économique en réponse aux urgences sociales

L'insertion par l'activité économique regroupe des entreprises agréées par l'État afin d'accompagner des personnes fragilisées et exclues du marché du travail à s'y insérer via une activité professionnelle adaptée. On compte 4 000 structures, en majorité associatives, et déployant des modèles différents comme l'atelier et chantier d'insertion (destiné aux publics les plus fragilisés), les entreprises d'insertion (des entreprises opérant sur des marchés plus concurrentiels), les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion (qui mettent à disposition d'entreprises, de collectivités ou de particuliers des salarié.es en insertion), ainsi que les régies de quartiers qui interviennent dans les quartiers populaires.

Les activités des différentes structures de l'IAE ont très largement été représentées parmi les multiples réponses apportées par l'ESS à la crise. Dans les quartiers en difficultés, elles ont réaménagé leurs activités de manière à répondre à l'urgence sanitaire et sociale, en s'impliquant dans la confection de masques, la livraison de produits alimentaires, la lutte contre l'isolement, le soutien scolaire, etc. Parmi elles, l'association d'insertion Tremplin, a développé dans l'Ain un atelier de fabrication de masques en collaboration étroite avec une entreprise locale et la municipalité de Bourg-en-Bresse<sup>53</sup>. Via ses activités de restauration solidaire, elle a également pu produire des repas à destination du personnel soignant. On peut également citer la coopérative d'insertion Label Gamelle, récemment créée en 2020 à Montreuil, qui emploie déjà 8 salarié.es en insertion pour cuisiner de repas pour les foyers d'hébergement pour personnes en difficultés sur le territoire<sup>54</sup>.

Malgré les difficultés rencontrées par ces entreprises au début de la crise<sup>55</sup>, elles bénéficient aujourd'hui d'une place importante dans le dispositif de relance de l'économie. Les dispositifs de soutien ont permis en effet aux structures de l'IAE de maintenir leurs activités, grâce au déblocage d'un montant total de 220 millions d'euros, via le fond de développement pour l'inclusion (FDI). Par ailleurs, les associations intermédiaires ont été encouragées à intervenir en renfort dans les EHPAD via une bonification des heures travaillées dans ces structures. En avril 2021, le gouvernement dote le FDI de 162,5 millions d'euros supplémentaires dans le but de créer 30 000 emplois d'insertion sur les territoires<sup>56</sup>. Sur cette enveloppe, 12,5 millions d'euros seront spécifiquement fléchés vers des projets de mobilité solidaire. Il s'agit donc pour les structures de l'IAE d'une opportunité dont il reste encore à mesurer les effets sur les parcours d'insertion et le développement de nouvelles activités.

53 • <https://www.tremplin01.org/Solidaires-pour-confectionner-des-masques>

54 • <https://www.mediapart.fr/journal/france/140521/label-gamelle-montreuil-des-repas-de-qualite-destination-des-plus-demunis>

55 • DARES, « Résultats de l'enquête flash Covid-19 auprès des structures de l'insertion par l'activité économique », mai 2020

56 • Ministère du travail, « Plan de relance pour l'inclusion : 162,5 millions d'euros en 2021 pour financer des projets innovants et créateurs d'emplois dans les structures d'insertion par l'activité économique », Communiqué de presse, avril 2021

**LA SANTÉ**

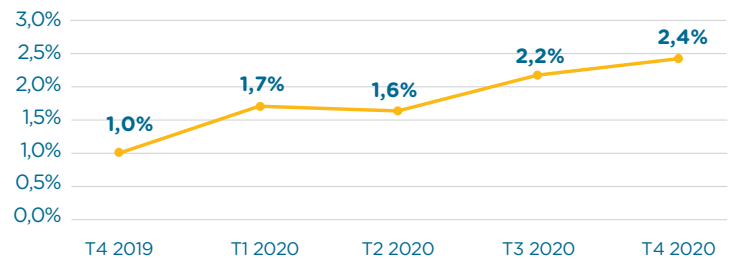
Dans les activités de santé, les emplois augmentent de 2,4% au quatrième trimestre, soit une progression de 4 591 postes supplémentaires à la fin de l'année. Cela en fait le deuxième secteur contribuant le plus à l'atténuation de la baisse de l'emploi dans l'ensemble de l'ESS, derrière l'hébergement social et médico-social. Avec une augmentation déjà importante au premier et au deuxième trimestre de l'année 2020 (respectivement +1,0% et +1,6% d'emplois) [Graphique 7], le secteur connaît une hausse encore plus élevée de l'emploi au troisième trimestre (+2,2%) et au quatrième trimestre, cette évolution est la plus importante observée depuis au moins 10 ans dans le secteur.

Le secteur hospitalier a en effet été fortement sollicité durant la crise sanitaire. Au quatrième trimestre, ses emplois augmentent de +1,0% (+1 327 postes), alors qu'ils n'augmentaient que de +0,2% au second. Comme dans le cas de l'hébergement social et médico-social, cette hausse importante des recrutements sur la deuxième partie de l'année peut être liée aux recours à de nouveaux effectifs extérieurs alors que les salarié.es finissaient de subir la première vague du COVID-19. D'autres activités de santé connaissent des progressions particulièrement importantes au cours de l'année, comme la médecine spécialisée (+30,8% au quatrième trimestre, soit +485 postes) ou les activités de santé « non classées ailleurs » (+33,6% au quatrième trimestre, soit +335 postes). La médecine généraliste, qui recouvre dans l'ESS de nombreux centres de santé de la médecine du travail, connaît une augmentation de +1,4% à la fin de l'année, en baisse par rapport au deuxième trimestre (+2,3%).

Mais la croissance moyenne de l'emploi dans la santé dans l'ESS est surtout liée à l'intense développement des centres dentaires associatifs. Ceux-ci connaissent une augmentation de +17,2% de l'emploi au quatrième trimestre, ce qui correspond à +1 864 postes supplémentaires. Elle représente ainsi 40,6% du solde net des emplois de la santé (contre 28,9% pour les emplois hospitaliers). Cette dynamique préexistait déjà avant la crise puisque les centres dentaires associatifs ont vu leurs emplois plus que doubler entre 2010 et 2019 (+156,8%) et leurs établissements également (+117,1%). Elle s'explique par les assouplissements prévus par la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) de 2009

**Graphique 7**

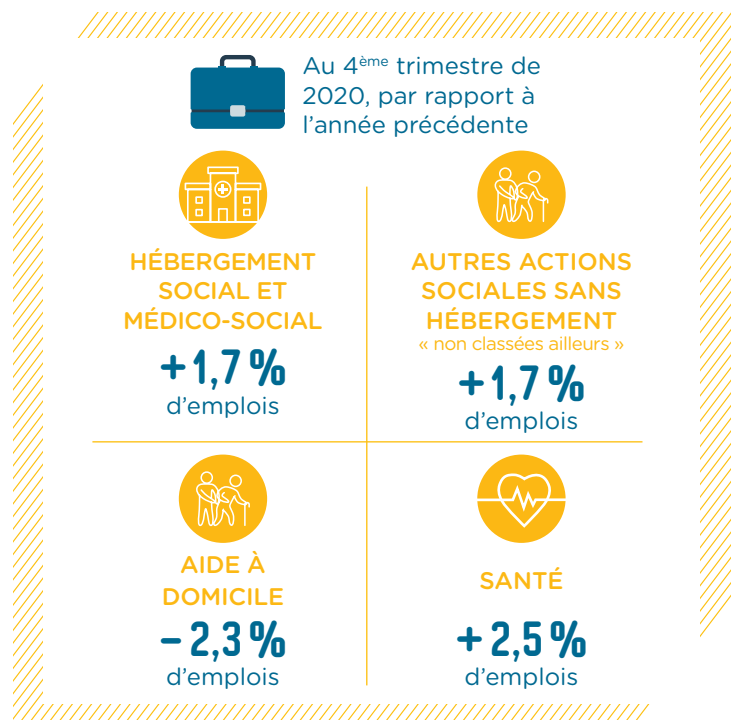
**Évolution de l'emploi de l'ESS dans la santé en glissement annuel en fin de trimestre en 2020**



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020  
Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

sur l'autorisation de création de ces centres, des prix pratiqués moins importants que dans la médecine libérale, ainsi que par l'aspiration de praticien.nes libéraux.ales à un encadrement plus collectif de leurs activités, comme le relève le rapport de 2016 de l'Inspection générale des affaires sociales, qui pointe également du doigt les dérives d'une pratique du soin dentaire « à la chaîne » dans certains centres<sup>58</sup>.

58 • IGAS, « Les centres de santé dentaires : propositions pour un encadrement améliorant la sécurité des soins », janvier 2017



## DE NOUVEAU « CONFINÉES » À LA FIN DE L'ANNÉE 2020, LES ACTIVITÉS CULTURELLES, DE SPORT, DE LOISIRS ET DE TOURISME EN DIFFICULTÉS

Les activités d'arts et de spectacles, de sport et de loisirs ainsi que d'hébergement et de restauration ont été les plus touchées à la fin de l'année 2020, malgré l'été et la reprise de certaines activités. De nombreuses restrictions sanitaires ont en effet limité les effets de cette reprise sur l'emploi et les incertitudes perdurent quant à l'année 2021. Finalement, **l'ensemble de ces activités a perdu au total 22 255 emplois au quatrième trimestre par rapport à 2019**. On peut également y ajouter les activités dites « non classées » [► **Focus Activités « non classées » p.35**], qui perdent 5 146 emplois à la fin de l'année, pour un total de -27 401 postes disparus sur des activités à dominante associative.

### LES ARTS ET SPECTACLES

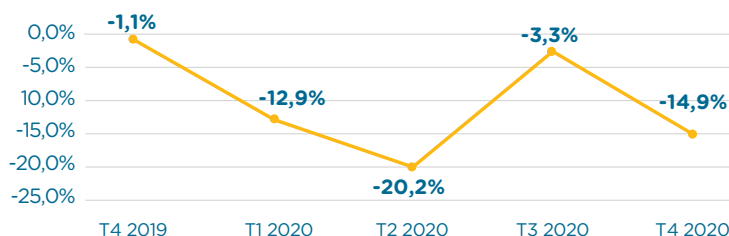
Dans l'ESS, les activités culturelles correspondent majoritairement aux activités d'arts et de spectacles, portées pour l'essentiel par des structures associatives. Ces dernières y comprennent des compagnies de théâtre, de danse ou des orchestres, des salles de spectacles, ou des collectifs d'artistes plasticiens. Comme le montre l'enquête d'Opale<sup>59</sup>, 63% des associations culturelles employeuses évoluent dans le champ du spectacle vivant<sup>60</sup>. Mais les associations culturelles opèrent également sur de nombreuses autres activités, telles que l'édition de livres, le patrimoine, le cinéma, la radio ou encore l'éducation populaire, et se caractérisent pour nombre d'entre elles par leur pluriactivité (les 3/4 présentent une activité éducative). L'impact peut fortement varier d'un type d'activités à un autre, raison pour laquelle nous traiterons ici plus spécifiquement des activités d'arts et de spectacles, secteur où les conséquences des

59 • Opale, « Les associations culturelles employeuses en France », décembre 2020 (données 2018)

60 • L'enquête d'Opale reprend ici le périmètre statistique européen de la culture, intégrant dans son champ des activités liées à la section information et communication de l'INSEE (activités de cinéma, d'édition de livres, d'enregistrement musical, etc.), à l'enseignement culturel ou encore des activités qui ne sont pas totalement culturelles (commerces culturels, publicité) voire partiellement (imprimerie, activités administratives et d'enseignement, etc.) ; c.f. Deroin V., « Approche statistique européenne de la culture - Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture », Ministère de la culture, 2011

Graphique 8

Évolution de l'emploi de l'ESS dans les arts et spectacle en glissement annuel en fin de trimestre en 2020



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

deux confinements de l'année 2020 ont été les plus lourdes.

Dans les activités **d'arts et de spectacles**<sup>61</sup>, l'ESS a perdu près de 14,9% de ses emplois au quatrième trimestre, ce qui correspond à une perte d'environ 5 982 postes salariés. Celle-ci s'atténue par rapport au second trimestre où le nombre d'emplois diminuait alors de -20,2% (-8 279 emplois). Cela est principalement dû à la reprise partielle des activités au cours de l'été puisque le troisième trimestre voit les emplois augmenter très fortement, sans toutefois dépasser le niveau de 2019 : ils sont en baisse de -3,3% par rapport à l'année précédente soit une disparition de -1 210 postes [► **Graphique 8**]. L'autre facteur d'atténuation a été l'usage des dispositifs d'aide, très variable selon la nature des activités des associations culturelles, mais qui a permis de réduire de moitié les pertes d'exploitation des structures à la fin de l'année<sup>62</sup>. Il n'en reste pas moins que le secteur se trouve toujours dans un contexte de fortes incertitudes à la fin de l'année 2020.

61 • L'étude de conjoncture sur le 1er semestre 2020 retenait dans le champ des arts et spectacles, la catégorie d'activité 91 des « bibliothèques, archives musées et autres activités culturelles ». Le champ des arts et spectacles ne comprend ici que la catégorie 90 des « activités créatives d'arts et de spectacles ».

62 • Opale - CRDLA, UFISC, « les incidences financières de la crise sanitaire sur les structures culturelles en 2020 », 2021 »



La disparition d'un volume aussi important d'emplois est directement liée au morcellement et à la précarité de l'emploi dans les associations du spectacle vivant. La grande majorité des postes pourvus le sont au titre de contrats à durée déterminée (CDD), de contrats aidés ou de contrats à durée déterminée d'usage (CDDU), ce dernier correspondant à la contractualisation classique des intermittent.es. La crise sanitaire s'est plus fortement répercutée sur ces types d'emplois qui ont été les premiers à subir un arrêt de travail<sup>63</sup>. Dans la culture, les contrats d'intermittent.es ont pris fin dès l'arrêt des activités des structures et l'annulation des spectacles. Par rapport à la plupart des autres secteurs d'activité, la spécificité des emplois culturels a donc eu un impact plus important sur l'évolution du nombre de postes au cours de l'année 2020. Elle explique autant la proportion d'emplois disparus après le premier et le deuxième confinement, que la forte augmentation d'emplois constatée au troisième trimestre liée à la reprise estivale.

Cette structuration de l'emploi dans les arts et spectacles permet de comprendre également l'évolution du nombre d'établissements sur le secteur : après avoir chuté de -22,1% au deuxième trimestre, leur nombre augmente fortement au troisième en restant toujours en-dessous du niveau de 2019 (-7,8%), puis diminue de nouveau de -8,4% au quatrième trimestre, ce qui correspond à une baisse de -1 472 établissements à la fin de l'année. La plupart des associations culturelles sont de très petite taille et certaines n'emploient d'ailleurs que des CDD ou des CDDU. Dans ce dernier cas, l'arrêt des contrats de travail sur un trimestre entier a pu les faire disparaître des bases de données de l'Urssaf puisqu'elles ne déclaraient plus de salaires sur la période [► **Méthodologie p.5**]. La disparition de très nombreux établissements au deuxième trimestre aurait ainsi pu être le fait d'une « mise en sommeil » temporaire de certaines structures, voire d'une continuité de leurs activités non salariées, assurées par la gouvernance bénévole des associations qui constitue bien souvent leur « noyau dur »<sup>64</sup>. À la fin de l'année 2020, les disparitions d'établissements d'arts et spectacles représentent 38,9% du solde net d'établissements disparus dans l'ESS, tous secteurs confondus.

63 • Enquête Coconel, « Logement et conditions de vie », Ined, 2020

64 • Ibid. Opale (2020)

Au regard de la continuité des mesures de restrictions sanitaires sur l'année 2021 et du phénomène « d'embouteillage » provoqué par le report de nombreux spectacles, l'incertitude pèse encore lourdement sur le secteur des arts et spectacles. Face à cela, de nombreux dispositifs ont été mis en place pour soutenir ces activités. Celui de « l'année blanche », permettant l'indemnisation des intermittent.es arrivant en fin de droits (n'ayant pu travailler les 507 heures requises sur l'année), constitue un filet de sécurité essentiel pour de nombreux.euses artistes et technicien.nes de la culture qui ont vu leur salaire diminuer en moyenne de 37% entre 2019 et 2020<sup>65</sup>. Prolongée jusqu'au 31 décembre, la mesure ne permet toutefois pas de soulever les incertitudes pesant encore sur la reprise totale des activités culturelles. Ce dispositif pourrait donc devenir central dans leur maintien à l'horizon 2021-2022.



#### L'HÉBERGEMENT ET LA RESTAURATION

Les activités **d'hébergement et de restauration** perdent 10,2% de leurs emplois au quatrième trimestre 2020, soit 2 463 postes salariés disparus. Elles sont principalement représentées dans l'hébergement par les établissements du tourisme social et solidaire (villages et centres de vacances, auberges de jeunesse, gîtes et campings, pour l'essentiel à statut associatif) auxquels s'ajoute une minorité d'établissements d'hébergement social (résidences étudiantes, foyers jeunes travailleurs, etc.). La restauration, plus marginale, recouvre quant à elle une majorité d'activités de restauration collective (en entreprises ou en établissements scolaires).

La baisse de l'emploi dans ces domaines d'activités relève donc majoritairement de **l'hébergement qui perd 2 248 postes à la fin de l'année (-12,9%)**, et plus particulièrement de l'hébergement touristique et de courte durée (-22,8% pour 1 899 emplois perdus). Cette diminution des emplois d'hébergement est toutefois moins importante qu'au second trimestre où elle était de -17,4% (-25,2% dans l'hébergement touristique). Cela fait notamment suite à la reprise d'une partie des activités touristiques durant l'été comme en témoigne l'atténuation toujours moins

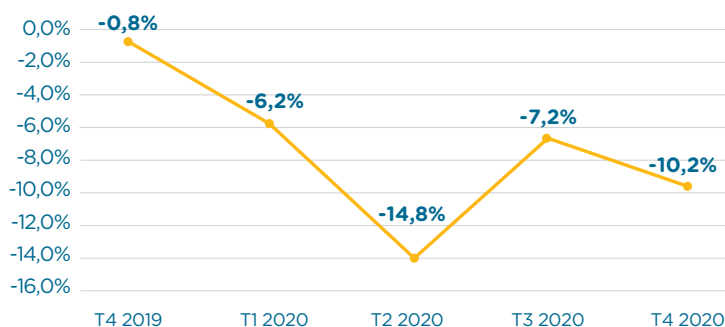
65 • D'après l'UNEDIC in. Rapport Gauron, « Situation des intermittents du spectacle à l'issue de l'année blanche, diagnostic et propositions », avril 2021

importante de la baisse de l'emploi au troisième trimestre sur le secteur (-8,5%). Les activités d'hébergement doivent néanmoins composer avec des pertes d'emplois déjà plus anciennes : avant la crise, entre 2010 et 2019, le secteur avait déjà perdu 13,7% de ses emplois (-2 784 postes) et 29,7% de ses établissements. Dans le tourisme social et solidaire, cette évolution peut être liée à la pression accrue du secteur privé lucratif, et au désengagement de certaines des principales sources de financement de ses structures (comités d'entreprise, Caf, État, etc.). L'hébergement touristique dans l'ESS fait donc face à un renouvellement des défis qui s'imposent à lui en cette année extraordinaire, alors même qu'il se présente comme un acteur territorial majeur pour répondre aux besoins d'activités culturelles, éducatives et sociales sur des territoires fragilisés. [►La parole à l'UNAT].

Les activités de **restauration** connaissent quant à elles une **diminution de -3,2% de leurs emplois au quatrième trimestre**, soit 215 postes en moins par rapport à l'année dernière. De la même façon que pour l'hébergement, la baisse est nettement inférieure à celle constatée au deuxième trimestre, alors de -7,1% (-494 postes). Les activités de restauration, collectives pour la plupart, bénéficient notamment de la réouverture des écoles et des entreprises à la sortie du confinement, ainsi que du maintien de l'ouverture des écoles au second confinement. Par comparaison, dans le reste de l'économie privée, les activités de restauration subissent une diminution de -9,6% de leurs emplois, correspondant à une perte de -84 181 postes salariés.

**Graphique 9**

### Évolution de l'emploi de l'ESS dans l'hébergement et la restauration en glissement annuel en fin de trimestre en 2020



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020

Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)



## LA PAROLE À ADRIEN JIMENEZ, CHARGÉ D'ÉTUDES À L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE TOURISME (UNAT)

Comme de nombreux secteurs, le Tourisme Social et Solidaire a fait face à un brutal arrêt de ses activités. On estime la perte d'activité à la fin de l'été 2020 à près de 500 millions d'euros, là où en 2019 l'activité s'élevait à 1,2 milliard d'euros. La prochaine enquête annuelle de l'UNAT viendra confirmer et alourdir ces pertes sur l'ensemble de l'année 2020 et notamment traduire celles-ci en termes d'emplois, venant appuyer les observations d'ESS France.

Si le tourisme social est en grande partie représenté par les villages vacances, il est également composé de nombreuses petites structures (campings, gîtes, refuges ou centres de vacances) où le nombre d'employé.es est plus faibles mais également où le nombre de bénévoles est plus important.

Cette différence a malheureusement pesé contre les petites structures lors des divers confinements, peinant administrativement pour accéder aux mesures de chômage partiel ou d'aides nationales ou régionales.

Face à cette perspective l'UNAT a joué le rôle de catalyseur des informations et décisions émises par le gouvernement afin que toutes les structures membres puissent y avoir également accès. Des newsletters hebdomadaires, parfois quasi-quotidiennes, ont été diffusées suite aux diverses réunions gouvernementales auxquelles l'UNAT était partie prenante.

Pour pallier à l'ambiance morose du contenu des newsletters, l'UNAT y a également ajouté des petites rubriques plus légères où l'équipe salariée proposait leurs astuces « feel good » pour échapper au confinement (lectures, vidéos ou musiques).

Plus concrètement, de nombreuses structures du TSS ont mis volontairement à disposition, avant même les réquisitions, leurs établissements pour faire face aux conséquences des confinements et de l'isolement nécessaire de certains publics spécifiques (précaires sans logement, personnes nécessitant un isolement, personnel soignant).

À cela s'ajoute des initiatives comme celle de VVF « Les vacances des héros » offrant à tous les personnels soignants, de l'enseignement ou de la sécurité, une remise de 400€ sur les vacances d'été et 150€ pour le reste de l'année.

Dans une moindre mesure, puisqu'il s'agit d'un dispositif gouvernemental, une grande partie des accueils collectifs de mineur.es ont adopté le dispositif « Vacances apprenantes », qui a permis à 125 000 enfants et jeunes, dont de nombreuses et nombreux primo-partant.es, de profiter de ce dispositif.

Face à l'avenir le secteur du tourisme social reste encore secoué par les conséquences de la crise sanitaire, si quelques établissements cesseront probablement leur activité, l'impact sur les pratiques des vacancier.ères semble faire peu à peu converger les aspirations vers des destinations plus proches, respectueuses de l'humain et de l'environnement ; des valeurs fondamentales du tourisme social et solidaire.

**LES SPORTS ET LOISIRS**

Les activités de sports et de loisirs représentent dans l'ESS des activités très diversifiées, correspondant le plus souvent à des associations sportives (clubs sportifs, salles de sport, centres de sports de plein air, etc.), de loisirs et d'éducation populaire. C'est dans ce secteur que la baisse d'emplois est la plus importante en volume dans l'ESS, par rapport aux autres secteurs d'activités : avec **-13,0% d'emplois au quatrième trimestre**, les sports et loisirs perdent 13 810 postes par rapport à l'année précédente. De ce fait, c'est le secteur d'activité qui contribue le plus à la baisse moyenne de l'emploi à la fin de l'année dans l'ESS

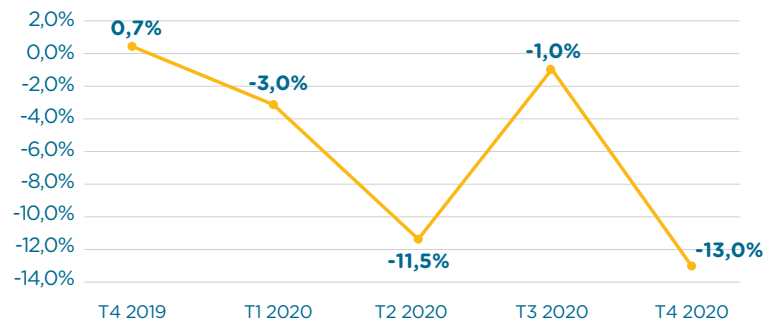
Il se distingue également des autres par une baisse de l'emploi plus importante encore qu'au second trimestre où l'évolution était de -11,5% [► **Graphique 10**]. Si le troisième trimestre a été l'occasion d'une augmentation importante de l'emploi, limitant la baisse à -1,0% par rapport à 2019, le second confinement d'octobre a entraîné la disparition de nombreux postes salariés, en grande partie liée au non-renouvellement des contrats.

Les établissements, quant à eux, connaissent une baisse de -2,6% à la fin de l'année. Contrairement aux emplois, la diminution du nombre d'établissements s'atténue fortement par rapport au second trimestre, où elle était de -8,4%. Comme dans les activités d'arts et de spectacles cet écart entre les deux semestres pourrait être dû à la continuité de la gestion administrative des associations par les dirigeant.es bénévoles, en l'absence de leur salarié.es, faisant disparaître, puis réapparaître les établissements à la fin de l'année, une fois que les recrutements reprennent.

La grande partie de la baisse des emplois et des établissements du secteur est liée aux clubs sportifs qui perdent 15,4% de leurs emplois à la fin de l'année (11 387 postes disparus) et -2,1% d'établissements (-549 établissements). Toutefois, la taille plus importante des clubs limite un volume de perte aussi important que dans les arts et spectacles.

**Graphique 10**

**Évolution de l'emploi de l'ESS dans les sports et loisirs en glissement annuel en fin de trimestre en 2020**



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020  
Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)



Au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2020, par rapport à l'année précédente



**ARTS ET SPECTACLES**

**-14,9%**  
d'emplois



**HÉBERGEMENT ET RESTAURATION**

**-10,2%**  
d'emplois



**SPORTS ET LOISIRS**

**-13,0%**  
d'emplois

**22 255**

emplois perdus dans ces activités





## FOCUS



## Des incertitudes pèsent sur les employeur.euses des sports et loisirs

Particulièrement touché par la crise, le secteur des sports et loisirs doit désormais faire face aux incertitudes concernant la reprise, alors que le modèle économique de leurs entreprises, des clubs sportifs pour la plupart, en sort très fragilisé. Le baromètre sur le moral des dirigeant.es d'associations sportives produit par Aésio et le CosMos révèle en mai 2021 que 51% des répondant.es partagent un sentiment d'inquiétude, en grande partie relatif à l'évolution de l'emploi sur le secteur<sup>66</sup>. En effet, 39% estiment que les emplois de leurs structures vont diminuer dans les prochains mois.

Cela est notamment dû à la baisse très importante de leurs ressources. Le Conseil National Olympique et Sportif Français (CNOSF) montrait déjà en octobre 2020 que les recettes des clubs sportifs avaient diminué de 376 millions d'euros comprenant notamment 260 millions de pertes en cotisations<sup>67</sup>. C'est d'ailleurs la ressource sur laquelle pèse le plus d'incertitudes, d'autant plus que nombre de clubs sportifs ont dû être confronté aux remboursements de cotisations dès l'arrêt des activités. Même en cas de reprise totale des activités, il n'est pas sûr que l'ensemble des adhérent.es d'une année de fonctionnement normal soient au rendez-vous et les employeur.euses redoutent une reprise plus lente de leurs activités. Avec trois confinements successifs, il est possible que l'individualisation et le morcellement des pratiques sportives se soient accentués, ne facilitant pas l'engagement au sein d'un club. Le virus du COVID-19 continuant par ailleurs de circuler, un sentiment de défiance vis-à-vis de pratiques sportives en groupe risque également de limiter l'essor de nouvelles adhésions.

À cela s'ajoute la baisse des ressources privées et publiques. Pour les clubs de sports, la crise économique pourrait durablement limiter les partenariats privés (sponsoring) de petites entreprises locales, elles-mêmes en difficultés. Mais les ressources publiques pourraient elles aussi se contracter. Dans l'enquête du CosMos de septembre 2020, 39,9% des employeur.euses sportives estimaient que la valeur de leurs subventions publiques serait dégradée sur la saison 2020/2021<sup>68</sup>. Dans l'éducation populaire, les activités de classes découvertes, ont été mises totalement à l'arrêt au premier confinement, entraînant une baisse en trésorerie de plus de moitié dans certaines structures, par rapport à

l'exercice de 2019. Le soutien actif des collectivités locales et de l'éducation nationale a permis de limiter fortement les pertes sur le secteur. Des subventions ont ainsi été maintenues, même en l'absence d'activités. Cependant, l'attente d'une reconduction des dispositifs de soutien spécifique (PGE, fond de solidarité, dispositif « vacances apprenantes » pour l'éducation populaire) créé un climat d'incertitude pour au moins les deux prochaines années sur le secteur. Pour les associations sportives et de loisirs, qui ont très fortement mobilisé le chômage partiel (plus de 70% des employeurs sportifs au sein du CosMos le mobilisaient encore en mars et en mai 2021<sup>69</sup>), se pose ainsi la reconduction du dispositif dont l'arrêt subite pourrait déstabiliser fortement la reprise lente des activités. Les grandes fédérations d'éducation populaire ont également utilisé massivement les prêts garantis par l'État (à hauteur de 15 millions d'euros pour la Ligue de l'enseignement), dont le remboursement à l'horizon 2022 nécessite toutefois de générer des excédents d'exploitation bien supérieurs à l'année 2019, alors même qu'une grande partie des activités sont à l'arrêt.

Les enjeux pour les employeur.euses des sports et loisirs pour l'année 2021 se concentrent donc sur le maintien des aides actuelles, voire leur aménagement afin de pallier aux difficultés de la reprise (sur le remboursement du PGE par exemple). Des milliers d'emplois dépendent de l'évolution de ces incertitudes. Par ailleurs, les besoins sont importants en termes de coopération et de mutualisation de moyens entre associations pour résister plus facilement à la crise, alors même que le contexte a pu favoriser l'isolement des structures et la dégradation du dialogue entre elles<sup>70</sup>. Les besoins d'outillage sur la mobilisation des dispositifs, l'usage du numérique ou encore les ressources humaines seront importants.

66 • Aésio Mutuelle, CosMos, « Résultats du baromètre sur le moral des dirigeants d'association sportives », mai 2021

67 • <https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8374-fdrations-et-clubs-en-souffrance--les-rsultats-officiels-de-lenquete-du-mouvement-sportif.html>

68 • CosMos, « Questionnaire CoSMoS : reprise d'activité post estivale dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19 », septembre 2020

69 • « Enquête CoSMoS : conséquences économiques et sociales de la crise Covid-19 », mai 2021 ; « Questionnaire CoSMoS : état des lieux et conséquences de la crise Covid-19 », mars 2021

70 • Aésio Mutuelle, CosMos, « Résultats du baromètre sur le moral des dirigeants d'association sportives », mai 2021

## LES AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS : LE REBOND DANS L'ENSEIGNEMENT ET LES ACTIVITÉS LIÉES À L'EMPLOI



### L'ENSEIGNEMENT

Le secteur de l'enseignement comprend dans l'ESS autant des écoles primaires, des collèges et lycées que des établissements d'enseignement supérieur, des activités d'enseignement culturel et sportif ou encore de la formation continue pour adultes (école de conduite, organismes de formation professionnelle). Largement dominé par les activités d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, le secteur a donc principalement évolué sur l'année 2020 en fonction des contraintes sanitaires qui ont pesé sur ces activités. Ainsi, alors que le confinement strict du printemps voyait la fermeture des établissements scolaires, le secteur de l'enseignement connaissait au second trimestre une baisse de l'emploi de -3,6%, correspondant à une perte de 8 495 emplois. Au troisième trimestre, la reprise de l'emploi est immédiate et les emplois augmentent de +0,2% par rapport à l'année précédente (+404 emplois), comblant largement l'écart creusé au deuxième trimestre. Le quatrième trimestre confirme la tendance puisque l'enseignement y gagne également **+0,2% d'emplois supplémentaires (+418 emplois)**.

La reprise est particulièrement observable dans l'**enseignement supérieur** qui connaît une augmentation de +2,6% de ses emplois (+990 postes salariés) ou encore dans l'**enseignement primaire** (+2,5% d'emplois soit 740 postes supplémentaires). La **formation continue** observe quant à elle une augmentation très importante de +2,9% de ses emplois, équivalente à 1 090 postes supplémentaires. C'est l'un des secteurs qui contribue le plus à l'atténuation de la baisse de l'emploi dans l'ESS. Seules les activités d'enseignement culturel, d'une part, et d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs d'autre part, rencontrent une baisse de l'emploi au quatrième trimestre, plus importante encore qu'au deuxième.



### LES ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES DE SERVICES ET DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Dans l'ESS, les activités administratives de services et de soutien aux entreprises couvrent une large partie d'activités liées à l'emploi, à savoir les activités de mises à disposition de ressources humaines, d'agences de placement de main d'œuvre, ainsi que d'agences de travail temporaire (groupements d'employeurs, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, de l'IAE pour la plupart). **Le secteur perd -1,3% de ses emplois au quatrième trimestre, soit un total de 913 postes disparus**. Bien que la baisse reste importante, elle contraste largement avec le deuxième trimestre, où les emplois étaient en baisse de -5,9% (-4 251 postes salariés). Les activités liées à l'emploi en sont principalement responsables, connaissant un rebond important du nombre de leurs postes salariés à la fin de l'année : les activités de mise à disposition de ressources humaines voient leurs emplois baisser de seulement -1,0% au quatrième trimestre par rapport à l'année précédente contre -6,2% au second trimestre ; les activités d'agence de travail temporaire connaissent une baisse de -1,8% au quatrième trimestre contre -13,8% au second. Dans les activités administratives de services et de soutien aux entreprises, seules les structures liées au tourisme (agences de voyages associatives, offices du tourisme) continuent de perdre de l'emploi à la fin de l'année sans variation importante par rapport au second trimestre.



### LES ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE

Les activités financières et d'assurance, qui comprennent en grande partie des banques coopératives et des mutuelles d'assurance [**►Partie III**], **perdent 1,2% de leurs emplois au quatrième trimestre** par rapport à l'année précédente, soit une disparition de 1 864 postes salariés en un an. Cette évolution est principalement le fait du secteur de l'assurance, où les mutuelles sont les plus actives dans l'ESS, qui perd 1 119 postes à la fin de l'année (-1,6% par rapport à 2019). L'évolution entre juin 2020 et décembre 2020 est assez faible. Les pertes d'emplois dans les activités financières et d'assurance augmentent même légèrement au quatrième trimestre (-1,2% contre -1,1% au deuxième).

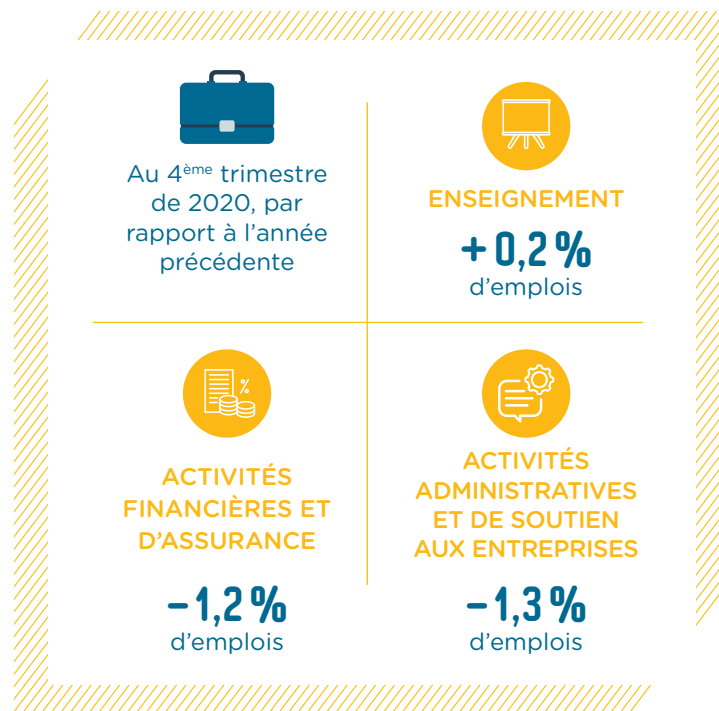
**FOCUS**



**les activités « non classées »  
(APE 94.99Z)**

Parmi les différents secteurs d'activités présentes dans le tableau 4 (p.20), on trouve notamment celui des « autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire », relatif au code APE (Activité Principale Exercée) 94.99Z de l'INSEE qui regroupe des activités non classées ailleurs. Si le caractère multi-activité de certaines organisations rend leur classement difficile par les services de l'INSEE, une partie d'entre elles sont, en réalité, mal classées car elles pourraient tout à fait être reclassées dans un code APE existant. On trouve ainsi parmi les activités non-classées des structures d'éducation populaire, de l'action sociale, de la culture ou des réseaux et fédérations de l'ESS.

L'ESS représente l'essentiel des activités « non classées » et pour cause : 99% de ces établissements sont des associations, majoritairement de très petite taille. Au quatrième trimestre, cette catégorie perd 2,7% de ses emplois par rapport à l'année précédente, soit 5 146 emplois disparus. Bien qu'une évolution à la hausse soit notable par rapport au second trimestre, où les emplois baissaient de -4,9% (-9 222 postes en moins), la situation de ces associations reste difficile et se recoupe avec celle vécue dans les secteurs de la culture, des sports et des loisirs.



# NOUVELLES ACTIVITÉS, NOUVEAUX MÉTIERS : L'ESS VECTRICE D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

La crise que nous connaissons puise ses racines dans un système productif capitaliste et mondialisé, entretenant un rapport destructeur vis-à-vis de la nature et contribuant au réchauffement climatique. Outre son incidence directe sur l'apparition et la multiplication à venir de zoonoses telles que le COVID-19<sup>71</sup>, ce système productif a également révélé, à la lumière de la pandémie, l'ampleur de ses contradictions : dépendant de flux mondialisés de marchandises et de la répercussion de la valorisation du capital sur les conditions de travail, sa mise à l'arrêt, même temporaire, aura durablement dégradé les conditions de vie d'une large partie de la population et fortement impacté l'ensemble du tissu productif. La crise actuelle interroge donc autant la capacité des entreprises et des citoyen.nes à faire face à ce type d'évènement dans un proche avenir, que les alternatives qui peuvent être apportées pour transformer le système. De ce point de vue, **les entreprises de l'économie sociale et solidaire avancent déjà de nombreuses solutions qui permettent de refonder le lien entre l'économie et son écosystème territorial de manière à résister aux chocs à venir, mais aussi de repenser le système productif par la réinvention des métiers de demain.**

## LE RÉEMPLOI DANS L'ESS : VERS UNE TERRITORIALISATION DES SAVOIR-FAIRE

Dans le domaine de l'économie circulaire, les structures de l'ESS font office de pionnières en matière de prévention et de réemploi et, bien qu'elles aient été fortement touchées par l'arrêt de leurs activités au cours de l'année 2020<sup>72</sup>, elles n'en constituent pas moins des solutions innovantes pour réorienter les

71 • Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, « IPBEC Workshop on Biodiversity and Pandemics », octobre 2020

72 • ESS France, « Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS au premier semestre 2020 », janvier 2021

flux de matières en dehors de la logique du « tout jetable ». Nombre d'entre elles sont également **des structures d'insertion par l'activité économique** et font d'une activité écologique un support d'accompagnement socio-professionnel des personnes exclues du marché du travail, en lien avec les métiers de la transition : **de la collecte de biens, matériaux et déchets à leur revalorisation se construisent de nouveaux circuits économiques, relationnels et d'apprentissage qui cherchent encore à changer d'échelle.**



Par ailleurs, **de nouvelles filières spécifiques à des catégories de produits ont émergé ces dernières années dans les territoires et tendent à se structurer.** C'est notamment le cas des recycleries monoflux spécialistes des jouets et jeux qui ont souhaité se fédérer au sein du tout nouveau réseau national « Rejouons solidaire »<sup>73</sup>. Ces dernières bénéficient aujourd'hui d'une évolution favorable des politiques publiques grâce à la mise en place de la nouvelle filière à responsabilité élargie des producteurs (REP)<sup>74</sup> dédiée aux jouets et issue de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 février 2020. Celle-ci ouvre donc des opportunités conséquentes pour les acteurs et actrices du réemploi solidaire, afin de jouer pleinement leur rôle dans la transition écologique des territoires.

73 • Communiqué de presse, « Naissance de « rejoignons solidaire », le réseau de l'économie circulaire et solidaire des jeux et jouets », 30 mars 2021

74 • Les filières REP reposent sur le principe du « pollueur-payeur » : les entreprises de la filière concernée qui mettent sur le marché des produits générant des déchets ont la responsabilité de gérer ces déchets.



L'exemple de la nouvelle filière REP des dédiée aux produits et matériaux de construction du bâtiment permet à ce sujet d'éclairer les apports de l'ESS en termes de renouvellement des métiers et des pratiques économiques à un niveau local. 70 % des déchets produits en France annuellement<sup>75</sup> sont issus du secteur de la construction et de la démolition, et moins de 1 % de ces déchets sont réemployés d'après l'ADEME<sup>76</sup>, alors même que le réemploi fait l'objet d'une priorisation sur d'autres modes de traitement des déchets tel que défini par la directive-cadre Déchets européenne de 2008<sup>77</sup>.



Le potentiel de développement est donc important pour des entreprises qui, là encore, ont déjà accumulé une expertise conséquente qui leur permettra de jouer un rôle moteur à l'occasion du déploiement de la filière. Dans l'ESS, elles s'y distinguent par **un ancrage fort sur les territoires et leur réseau d'acteur.rices, leur permettant d'identifier et de qualifier les gisements disponibles et de connaître plus facilement leurs débouchés au regard des différents publics avec lesquels elles travaillent** : collectivités locales, entreprises (ESS ou non), particulier.ères, etc. C'est notamment le cas de structures comme la coopérative Bellastock qui met à disposition son ingénierie du réemploi de matériaux issus du bâtiment au service du territoire. Ces structures disposent alors d'une position privilégiée pour **sensibiliser les professionnel.les** de la construction et de la démolition, ainsi que le **grand public** au travers de formations certifiantes telles que celles proposées par la coopérative d'insertion APIJ BAT (Seine-Saint-Denis) ou via des ateliers partagés comme ceux de la recyclerie Recyclo'Bat (Toulouse).

75 • Source : Déchets chiffres-clés, ADEME 2020

76 • Etude de préfiguration de la filière REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment, ADEME, mars 2021

77 • <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32008L0098>

Elles peuvent par ailleurs contribuer de façon opérationnelle à la **mise en œuvre de synergies territorialisées** de mutualisation des flux de matériaux entre plusieurs chantiers, surtout lorsque ceux-ci se multiplient dans le cadre de grands projets métropolitains tels que les travaux du Grand Paris ou des JO 2024. Enfin, l'ESS sur ce secteur tend à **renouveler les métiers de la déconstruction en y associant de nouvelles compétences** (dépose sélective, tri sur chantier, etc.) et permet de mettre à disposition des entreprises et des particulier.ères des matériaux locaux de seconde vie à des prix plus abordables, limitant de ce fait les pressions exercées par la filière sur les écosystèmes et le climat, ainsi que la dépendance à des flux de matériaux mondialisés<sup>78</sup>.

Les métiers de la transition écologique sont donc aujourd'hui au cœur des activités des entreprises de l'ESS. Certaines, comme la Petite Rockette [► **La parole à La Petite Rockette**], **mettent en place des formations professionnelles certifiantes qui permettront aux activités de réemploi-réutilisation de se généraliser sur un même modèle plus facilement sur les territoires.**

78 • Avec l'augmentation de la demande sur les matériaux de construction aux Etats-Unis au printemps 2021, le cours des matières premières s'est envolé et les pénuries ont fortement secoué tout le secteur en France : [https://www.francetvinfo.fr/economie/c-est-vraiment-en-flux-tendu-une-penurie-de-bois-inquiete-bricoleurs-du-dimanche-et-professionnels-du-batiment\\_4381849.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/c-est-vraiment-en-flux-tendu-une-penurie-de-bois-inquiete-bricoleurs-du-dimanche-et-professionnels-du-batiment_4381849.html)



## LA PAROLE À LA PETITE ROCKETTE

La petite rockette est une initiative locale née en 2005 autour d'une mobilisation citoyenne pour l'usage et la mise à disposition de locaux laissés à l'abandon.

Dès le début, le collectif a souhaité faire vivre un projet axé sur l'encouragement du lien social, la solidarité et la culture.

En 2011, lors de son déménagement, l'association a fait évoluer ses activités pour ouvrir une Ressourcerie alliant récupération de la matière et préservation des ressources, encourageant le lien social et déployant une activité économique durable basée sur le don et l'échange.

Sorte de boîte à outils au service du territoire, la Petite Rockette compte aujourd'hui parmi ses activités des ressourceries, un café atelier, un atelier vélo participatif et de la mise à disposition d'espace pour des pratiques amateurs. Elle dédie également une grande partie de ses ressources à l'animation locale, la mobilisation des citoyens et l'accompagnement des publics du territoire. Œuvrant et cherchant à participer à une société plus soutenable et certaine que son avènement passera notamment par la mutualisation des acteurs et la transmission des pratiques, l'association est très active au sein des réseaux dans lesquels elle est engagée.

Depuis quelques années, cherchant à valoriser ses expériences et forte de ses acquis, l'association a développé des formations à visée professionnelle. Les objectifs sont multiples : il s'agit de valoriser les savoirs accumulés sur le terrain tout en favorisant la montée en compétence des personnes les déployant et œuvrant au quotidien.

L'association a donc engagé des travaux sur deux sujets : les métiers du cycle avec la création d'un parcours de formation d'animateur.rice-mécanicien.ne cycle réemploi et de la valorisation généraliste avec la création d'un parcours technicien.ne généraliste en réemploi.

Le premier s'articule avec d'autres structures associatives parisiennes déployant des activités dans le secteur du cycle et a pour finalité la création de l'École des Métiers du Vélo du Grands Paris et le second avec les réseaux des ressourceries et de nombreuses autres initiatives adhérentes en région.

Il est primordial de favoriser les projets locaux, et notamment associatifs garantissant le maintien des véritables valeurs de solidarités et de lien social afin de les accompagner durablement. Il faut que ceux-ci puissent essaimer leurs bonnes pratiques et accompagner l'émergence de nouvelles initiatives. Bien entendu, ces projets locaux doivent travailler les uns avec les autres et se structurer, c'est donc le rôle des pouvoirs publics de les y accompagner et non de les encourager à une recherche systématique de nouveaux modèles économiques « innovants ». L'avènement d'une société plus soutenable et respectueuse des humains et de leur environnement ne passera que par un engagement fort des politiques publiques et un accompagnement renforcé des initiatives locales.

 [Plus d'informations](#)

## FAIRE « COMMUN » : L'ESS AU SERVICE DE LA PRODUCTION D'UNE INTELLIGENCE COLLECTIVE TERRITORIALE

Dans la transition écologique, les structures de l'ESS sont nombreuses à s'inscrire dans des démarches de coopération territoriale entre entreprises, collectivités locales et habitant.es. **Dans la gouvernance collective des activités qu'elles mettent en œuvre, elles co-produisent les normes d'une économie adaptée aux besoins des territoires et de leurs acteur.rices.** Elles s'inscrivent ainsi dans le principe des « communs », entendu comme l'engagement d'acteur.rices dans une activité commune qui

permet d'en générer ses propres règles de fonctionnement collectif<sup>79</sup>.

Certaines d'entre elles font le choix de statuts juridiques qui permettent justement l'implication d'une multiplicité de parties prenantes à la mise en œuvre de leurs activités, tels que la **SCIC** (société coopérative d'intérêt collectif) dont les sociétaires peuvent être les salarié.es de la structure, les entreprises et les collectivités locales avec lesquelles elle coopère ou encore les bénéficiaires de ces services. L'entreprise Railcoop en est un exemple, de par sa proposition innovante d'un service ferroviaire coopératif [[► La parole à Railcoop](#)].

79 • Dardot P., Laval C., *Communs, essai sur la révolution au XXIème siècle, La Découverte, 2014*



### LA PAROLE À RAILCOOP

Railcoop est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif dont l'objectif est de fournir un service ferroviaire à des territoires enclavés, en promouvant un moyen de transport plus écologique et une gouvernance démocratique et transparente.

L'innovation de Railcoop réside dans l'idée que la réponse à la transition écologique n'est pas technologique, mais organisationnelle. Pour réussir cette transition, il faut rendre accessible au plus grand nombre les technologies décarbonées existantes, dont le ferroviaire. Le ferroviaire a non seulement un impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), mais également sur l'aménagement du territoire. En ayant une vision du ferroviaire qui part des besoins de connexion des territoires, on offre la possibilité d'aller vers une dé-métropolisation et donc vers un aménagement du territoire davantage maillé et plus résilient.

Railcoop est ainsi partie du constat que dans certains territoires, les infrastructures ferroviaires étaient tout à fait exploitables mais qu'aucun service ne les desservait. La ligne Lyon-Bordeaux, que Railcoop relancera en juin 2022, n'est plus desservie depuis 2014. Avec ce service, Railcoop veut permettre aux futurs territoires desservis d'être reliés aux grandes métropoles régionales en complétant le maillage ferroviaire français. Ce service permettra de promouvoir une alternative écologique et moins gourmande en GES que le transport routier. Autre exemple : le fret.


La ligne de fret que Railcoop lancera au dernier trimestre 2021 permettra, à terme, de remplacer 40 camions par jour.

Mais le train est également vecteur d'inclusion sociale. Les services en gare et à bord des trains, auxquels Railcoop réfléchit à travers ses cercles de réflexion de sociétaires, vont aussi dans ce sens-là ; qu'il s'agisse de partenariats avec des restaurants locaux ou, plus globalement, de repenser la gare comme un lieu de vie à part entière et non comme un espace d'attente.

Les nouveaux métiers issus de ces réflexions n'auront pas tant à voir avec le service ferroviaire en soi mais plus avec tous ces services complémentaires, à bord ou en gare, pour un accompagnement optimal des voyageur.euses.

L'autre aspect métier différenciant et au cœur de la philosophie de Railcoop, est la gestion de la vie coopérative de la société, qui compte déjà plus de 8000 sociétaires. Ce sont des métiers nouveaux dans le ferroviaire, mais non moins essentiels, dans la mesure où Railcoop est pionnière du ferroviaire citoyen en France et en Europe.

Le modèle coopératif de Railcoop permet de mettre en avant une intelligence collective au service des territoires.

 Plus d'informations

Ces modèles se développent de plus en plus, et se rajoutent à l'engagement des coopératives, associations, mutuelles et fondations déjà engagées dans la transition écologique. C'est d'ailleurs le cas de 21% des SCOP et SCIC actives fin 2020. Elles représentent 11 000 salarié.es générant 985 millions d'euros de chiffre d'affaires qui œuvrent dans l'économie circulaire, le commerce et les produits bio ou écologiques, la construction/rénovation de bâtiments écologiques, la mobilité durable (ex : réseau d'autopartage Citiz) et les énergies renouvelables. Comme pour Railcoop, cet engagement se traduit par la production de coopérations territoriales nécessitant de nouvelles compétences en animation de réseaux. Dans la production et la distribution d'énergies renouvelables, l'association Energie Partagée appuie et structure le développement de projets citoyens de production d'énergies renouvelables et la coopérative Enercoop se présente sous la forme d'une SCIC fédérant des coopératives territoriales de distribution d'énergies renouvelables. **Avec la généralisation de ces modèles de production pourrait donc se renforcer les besoins en compétences d'animation et de gestion de réseaux complexes et étendus.**



Sur la **question alimentaire**, les enjeux sont similaires. Cette dernière a également émergé dans le courant de la crise sanitaire comme un objet central des transitions écologiques à venir. En plus de l'inégal accès à l'alimentation qui s'est renforcé avec l'augmentation de la pauvreté, se pose l'enjeu d'une transformation en profondeur des systèmes alimentaires. Les structures de l'ESS y répondent actuellement par le biais d'initiatives multiples qui encouragent le lien entre production et consommation locale (comme les 2 000 AMAP et leurs 250 000 adhérent.es), mettent à disposition le foncier agricole pour une agriculture paysanne et responsable (avec le réseau Terre de Liens) ou encore collectent les invendus alimentaires en bout de chaîne pour les redistribuer aux personnes dans le besoin.

Elles **participent de ce fait à la constitution de systèmes alimentaires territorialisés, plus en phase avec les besoins de ses habitant.es** et moins dépendants d'un système mondialisé en proie à des coups d'arrêt brutaux comme a pu le démontrer l'impact de la pandémie. On peut citer en exemple celui de l'initiative intercommunale de l'Ecopole alimentaire d'Audruicq, impliquant des structures de l'ESS dans la production, la transformation, la distribution et la revalorisation locale de produits alimentaires. De son côté l'association Le Bol à Lyon s'est donné pour objectif de structurer et fédérer les initiatives de l'ESS du territoire en faveur de la relocalisation d'un système alimentaire local et solidaire. L'évolution des politiques publiques pourrait être bénéfique au développement de tels projets, notamment via leur inscription dans des « projets alimentaires territoriaux » (PAT) définis par la loi de 2014. Ces derniers visent à « rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation »<sup>80</sup>. **La mise à l'agenda politique de la question alimentaire pourrait ainsi laisser une place plus importante à des entreprises de l'ESS déjà investies dans la mise en place et la gouvernance de réseau locaux de production et de consommation, en milieu rural comme urbain.**

80 • LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt



# CONCLUSION

L'économie sociale et solidaire sort de cette année 2020 fortement touchée, en particulier dans des activités culturelles, sportives, de loisirs, d'éducation populaire et de tourisme social et solidaire qui représentent une large part de son tissu associatif. Les inquiétudes sont donc particulièrement vives concernant l'horizon 2021-2022 et la possibilité pour ces activités, centrales dans la vie de la Cité, de jouer un rôle majeur au sein la relance économique du pays. Alors que le doute plane encore sur l'évolution de la pandémie, beaucoup d'entreprises, des associations pour la plupart, ont démarré l'année 2021 avec d'importantes difficultés financières. Le maintien des dispositifs d'aide et la montée en puissance du plan de relance relève donc d'un enjeu particulièrement fort pour celle-ci, avec de très nombreux emplois à la clé.

Mais on peut constater que l'ESS s'en sort aussi avec un bilan moyen moins préoccupant qu'à la fin du second semestre. Avec une perte de 18 783 emplois entre décembre 2019 et décembre 2020, un effet de « rattrapage » semble avoir eu lieu par rapport aux plus de 52 000 emplois perdus en juin 2020. On peut expliquer ce phénomène par des effets proprement sectoriels, l'action sociale et sanitaire ayant vu leurs emplois progresser de façon soutenue durant l'année afin de répondre à l'urgence sociale et sanitaire. Les dispositifs d'aide ont également permis de sécuriser de nombreux emplois sur des secteurs en difficultés et leur mobilisation par les entreprises de l'ESS, bien que difficile pour les moins outillées, a pu gagner en vigueur au cours des deux derniers trimestres. Enfin, la reprise partielle des activités durant l'été a créé une sorte de « respiration » pour de nombreuses structures qui se sont remises à embaucher. L'évolution de l'emploi dans l'ESS en 2020 signale donc une capacité de résistance non négligeable au regard des défis qui s'imposent désormais à ce champ de l'économie.

En effet, l'augmentation de la pauvreté, du fait des mesures de confinement et de la crise économique, a fait grandir les besoins de solidarité, d'aide et d'accompagnement à un point que les associations qui savent y répondre redoutent aujourd'hui les effets d'une « bombe à retardement » sur les années à venir. Dans le même temps, le dévoilement par la crise des inégalités qui structurent l'organisation de notre société paraissent plus que jamais inacceptables et appellent une réponse plus globale que la seule réparation des dégâts sociaux engendrés par la pandémie. De ce point de vue, la revalorisation des métiers dits « essentiels » du soin et de la

santé, est réapparue comme un enjeu majeur pour l'ESS, notamment dans le rôle qu'elle aurait à jouer pour accompagner le vieillissement de la société. Par ailleurs, les difficultés traversées par de nombreuses entreprises dont les activités ont été mises à l'arrêt ou fortement perturbées pourraient à court-terme inciter ces dernières à repenser leurs modèles économiques. Enfin, les impasses écologiques rencontrées une nouvelle fois par notre système productif renouvellent les appels à sa transformation radicale. L'ESS sort donc aussi de l'année 2020 avec beaucoup de questions... et souvent déjà de nombreuses réponses.

Sur le plan de la transition écologique, les structures de l'ESS (ré)inventent déjà les normes d'une économie socialement et écologiquement soutenable. Elles préfigurent les modes de production et d'échange de demain et permettent de repenser les métiers et savoir-faire adaptés aux besoins des territoires et de leurs habitant.es. L'ESS se présente en ce sens comme une somme « d'utopies réelles »<sup>81</sup> immédiatement utilisables par tous les citoyens et citoyennes.

81 • Wright E. O., *Utopies réelles*, La Découverte, 2017

# SOURCES ET CHAMP DE L'ÉTUDE

## Périmètre statistique de l'ESS

Dans le cadre de cette étude, l'Observatoire national de l'ESS s'appuie sur le périmètre statistique de l'économie sociale et solidaire tel qu'il a été défini en 2008 par l'INSEE, l'Etat et les Chambres régionales de l'ESS. Il est constitué d'un ensemble de catégories juridiques regroupées en 4 grandes familles (coopératives, mutuelles, associations et fondations), dont sont exclues certaines activités définies par le code APE de l'établissement : administration publique, organisations patronales et consulaires, syndicats de salarié.e.s, organisations politiques ou religieuses. Ce périmètre stabilisé et harmonisé permet de mesurer la place et le poids de l'ESS sur les territoires, et de préciser les caractéristiques des établissements et des emplois qui la composent, au regard notamment du reste de l'économie.

Le périmètre statistique de l'ESS n'inclut pas la catégorie des sociétés commerciales de l'ESS (non coopératives) introduites par la loi ESS de 2014, car leur nombre est encore trop réduit pour proposer une analyse robuste.

Sont également exclues du périmètre de cette étude, les filiales et entreprises associées n'ayant pas un statut relevant de l'ESS mais étant détenues majoritairement par des groupes de l'ESS.

## Base Séquoia de l'URSSAF

La base Séquoia de l'URSSAF centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC. La DSN fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC.

Les données sur les évolutions et les soldes net d'emplois entre deux périodes sont issues du traitement de la base de données fournie par l'URSSAF. Elle comprend les indicateurs suivants : nombre d'établissements actifs (avec une masse salariale strictement positive), emplois salariés en fin de période et masse salariale, au niveau France entière, des régions et des départements. Les emplois salariés (ou postes) correspondent au nombre de salarié.e.s de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour du trimestre. Chaque salarié.e compte pour un.e, indépendamment de son contrat ou de sa durée de travail. Un poste ne doit donc pas être rapproché de la notion d'équivalent temps plein (ETP).

## Régime agricole - données MSA

Une part (autour de 8%) des effectifs salariés de l'ESS relève du régime agricole dont le recouvrement des cotisations sociales est assuré par la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Il s'agit dans l'ESS des effectifs salariés du secteur agricole et agroalimentaire, et de certaines entreprises relevant de la MSA (Crédit agricole par exemple). Si l'Observatoire national a conclu un partenariat avec la MSA depuis plusieurs années, nous n'avons pas pu prendre en compte les emplois salariés du régime agricole dans cette publication car les données 2020 n'étaient pas encore disponibles.

## L'URSSAF - Caisse nationale

La caisse nationale de l'URSSAF pilote la branche recouvrement des cotisations sociales du régime général, qui concerne les travailleurs salariés du secteur privé. Elle reçoit les cotisations sociales - patronales et salariales - transmises par les employeurs. Dans le cadre du partenariat développé entre ESS France et l'URSSAF, cette dernière fournit à l'Observatoire national de l'ESS des données issues de la base Séquoia de l'URSSAF qui centralise les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs relevant du régime général.

## L'Observatoire National de l'ESS et ESS France

Cette étude a été pilotée par l'Observatoire national de l'ESS de la Chambre Française de l'ESS (ESS France).

### ESS France

Créée en 2014, par l'article 5 de la loi ESS de 2014, la Chambre française de l'économie sociale et solidaire, dénommée ESS France, assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle assure à cet effet, au bénéfice des entreprises du secteur, la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'économie sociale et solidaire, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur.

ESS France est constituée par les organisations nationales représentant les différentes formes statutaires de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations et fonds de dotation, et entreprises commerciales de l'ESS) et par des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

Lieu de réflexion permanente sur la place et le rôle joué par les organisations et entreprises de l'économie sociale et solidaire dans la vie économique et sociale, ESS France anime l'Observatoire national de l'Ess et porte des chantiers transversaux comme la transition écologique, l'égalité femmes-hommes et le développement économique.

 [www.ess-france.org](http://www.ess-france.org)

## L'Observatoire national et le réseau des observatoires régionaux

Le réseau des observatoires de l'économie sociale et solidaire est un dispositif de mesure et de suivi de l'ESS en France et dans les régions. Le réseau s'organise autour de l'Observatoire national de l'ESS (ONESS), porté par ESS France et des Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) animés par les CRESS.

Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les observatoires s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires afin d'assurer des

services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS (réseaux, fédérations, entreprises) que pour les pouvoirs publics.

Les productions alimentent la stratégie et le plaidoyer en faveur de l'ESS, contribuent à la connaissance et promotion de l'ESS et appuient le développement des entreprises. Ils prennent la forme de notes, d'études, de panoramas et diagnostics territoriaux. Les thématiques d'études portent sur le suivi de la conjoncture dans l'ESS, l'emploi, les métiers et compétences dans l'ESS, l'égalité femmes-hommes, les secteurs et filières, la création d'entreprises, le financement, le suivi de politiques et dispositifs publics ou encore la place de l'ESS dans les territoires.



### CONTACTS

- **Benjamin Roger**

Responsable de l'Observatoire national de l'ESS (ESS France)

[b.roger@ess-france.org](mailto:b.roger@ess-france.org)

- **Julien Ramirez**

Chargé d'études à l'Observatoire national de l'ESS (ESS France)

[j.ramirez@ess-france.org](mailto:j.ramirez@ess-france.org)

*Sont remerciés pour leurs conseils, relecture ou contribution à cette étude : le secrétariat d'Etat à l'économie sociale, solidaire et responsable (SESSR), La Mutualité française, Railcoop, la Petite Rockette, la CGSCOP, l'UDES, l'UNAT, le CosMos, Chorum, la Ligue de l'enseignement, la Caisse d'Epargne, Opale, le CESE (Conseil économique, social et environnemental), l'APEC, l'UNIOPSS.*

**Responsable éditorial** Benjamin Roger, ESS France • **Rédaction** Julien Ramirez, Benjamin Roger • **Directeur de la publication** Antoine Détourné, ESS France • **Mise en page et infographie** Claire Pesqueux

© ESS France, toute reproduction interdite sans autorisation préalable

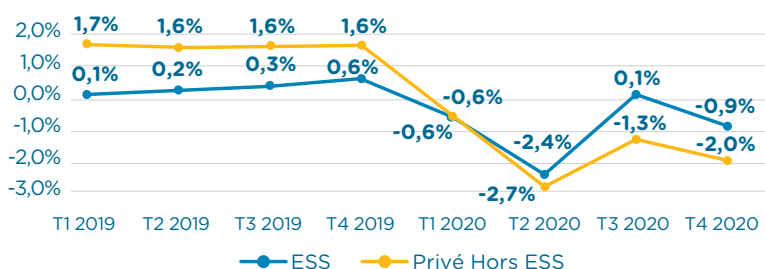
# BILAN DE L'IMPACT DU COVID-19 SUR L'EMPLOI DANS L'ESS EN 2020

(Entre décembre 2019 et décembre 2020)

**-0,9%** d'emplois  
▶ **18 783** postes en moins en un an

Mais en atténuation par rapport à la baisse du 2<sup>nd</sup> trimestre

Évolution de l'emploi en glissement annuel dans l'ESS et le reste de l'économie privée en fin de trimestre entre 2019 et 2020 :



Observatoire national de l'ESS, d'après URSSAF 2019-2020  
Ensemble des emplois salariés privés relevant du régime général de la sécurité sociale (hors régime agricole)

## Des évolutions très différentes selon les familles juridiques



UN IMPACT PLUS SÉVÈRE SUR LES ASSOCIATIONS

**- 1,3%** d'emplois  
soit 21 773 postes en moins en un an

**- 2,5%** soit 3 646 établissements en moins



COOPÉRATIVES

**+ 0,2%** d'emplois  
soit 354 postes supplémentaires



MUTUELLES

**- 0,9%** d'emplois  
soit 1 131 postes en moins



FONDATIONS

**+ 3,6%** d'emplois  
soit 3 767 postes supplémentaires



## Les activités sociales et sanitaires très sollicitées :

**HÉBERGEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL** **+ 1,7%** d'emplois

**AIDE À DOMICILE** **- 2,3%** d'emplois

**AUTRES ACTIONS SOCIALES SANS HÉBERGEMENT** « non classées ailleurs » **+ 1,7%** d'emplois

**SANTÉ** **+ 2,5%** d'emplois



## Des secteurs encore très affectés :

**ARTS ET SPECTACLES** **- 14,9%** d'emplois

**HÉBERGEMENT ET RESTAURATION** **- 10,2%** d'emplois

**SPORTS ET LOISIRS** **- 13,0%** d'emplois



**22 255** emplois en moins dans ces activités

L'Observatoire national de l'ESS bénéficie du soutien de :